

cl



# PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :  
120, Rue du Cherche-Midi, PARIS (6<sup>e</sup>)

# ET PRISONNIERS

## PRÉSENCE DU DIEU VIVANT...

Par ces sacrements de présence que nous sommes, Dieu transparait, et vit, dans la prison. C'est dire qu'il y agit. C'est dire qu'il y opère son œuvre mystérieuse de transformation.

De temps à autre, une échappée nous apparaît, à travers le bouchon de brume où nous tâtonnons. Une humble et authentique merveille se révèle.

★

Il me semble que je répète toujours les mêmes choses. Est-ce que les points de perspective et les éclairages sont suffisamment divers pour que chaque nouvelle série de réflexions ne soit pas une pure redite ?

Toujours nous sommes en face de la même dualité de splendeur et de misère, de joie et de souffrance, de certitude et d'angoisse.

Nous savons que Dieu est vivant, et délicatement attentif, et généreusement agissant. Dans un monde vide de Lui, en apparence, nous Le connaissons avec une évidence absolue.

Mais nous payons d'un grand prix cette connaissance et cette évidence.

Dans le prochain numéro, j'essaierai de préciser le sens, pour nos détenus, du fait que le Christ s'identifie à eux si pleinement.

Aujourd'hui, je voudrais penser, ou repenser avec vous, le sens du fait que le Christ agit par nous si constamment.

★

Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Regardons vers Jésus-Christ. Nous saurons

tout ce qu'il nous faut savoir en ce qui concerne notre action. C'est-à-dire que nous saurons trois choses :

- le Christ Béni nous a sauvés,
- Il a été le Rejeté, le Souffrant, le Pauvre,
- Il nous a sauvés au moment même où Il était tel, et parce qu'Il était tel.

En parallèle exact, nous aussi nous serons des sauveurs mais nous serons, sous une forme ou l'autre, des rejetés, des souffrants, des pauvres. Et nous serons des sauveurs dans la mesure où nous serons aussi le reste. C'est la ligne de Rédemption.

★

A la suite du Christ Béni, et avec Lui, et par Lui, et en Lui, nous sommes des Sauveurs.

Nullement par notre valeur propre : Nous voyons constamment le décalage immense entre le mot que nous avons dit, la démarche que nous avons faite, le silence où nous sommes restés, et le changement prodigieux en quelqu'un. Une haine s'apaise, un désespoir s'éclaire, une résolution s'affirme. Pourquoi ? Et quelqu'un passe du sommeil de la mort à la vie.

Nullement par notre valeur, ou action propre, mais non moins réellement. Et en référence avec nous et avec notre action, c'est très clair, aussi clair qu'illogique.

Nous sommes des sauveurs et, plus souvent que nous ne le croyons peut-être, nous illuminons, détendons, réveillons, apaisons.

Nous ne serions pas objectifs si nous ne le reconnaissons pas. Et nous le reconnaissons, quelquefois volontiers, dans la joie. Quelquefois aussi, et plus souvent peut-être

dans l'étonnement et avec une sorte d'oppression douloureuse. Nous sentons si vivement notre misère, à ces moments-là ! Et nous trouvons si étrange que le Dieu Vivant se manifeste ainsi par nous !

★

Nous sommes des sauveurs, parce que le Seigneur, dans Sa Bonté, en a ainsi décidé.

Mais nous sommes des rejetés, des pauvres, des souffrants. Tout aussi réellement.

Jésus l'a été extérieurement, officiellement, solennellement. Nous le sommes, la plupart du temps, seulement à l'intérieur de nous-mêmes et sans que rien en transparaisse. Bien que, parfois, cela se concrétisât en des situations crucifiantes. Mais, intérieurement, c'est la même réalité.

Et c'est vraiment une réalité pour nous. Nous savons bien que ce n'est pas du tout du domaine de l'impression ou de l'illusion. Cela correspond objectivement à quelque chose de réel.

★

Pour Jésus-Christ, cette souffrance ne pouvait venir que de l'extérieur, tant, en lui-même, il était parfait et solide en la Bienheureuse Vision.

Et pourtant, il a voulu participer à cette souffrance humaine de l'effondrement intérieur. Et il a eu la sueur de sang au Jardin des oliviers. C'est pourquoi aussi, sur la Croix, il a lancé l'incompréhensible cri de désespoir : « Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? »

Quant à nous, nous ne le connaissons que trop, cet effondrement intérieur que Jésus a assumé en l'éprouvant.

Il constitue l'essentiel de notre pauvreté. Il nous rend tout proches de nos frères effondrés. Il nous fait sauveur de nos frères.

★

Il est multiple dans ses causes, infini dans ses aspects.

En tout premier lieu, il y a la tristesse de n'être pas des saints, ou, plus exactement, la tristesse d'être des pécheurs.

Car, pécheurs, nous le sommes. Notre péché, nous l'accepterions volontiers dans l'abstrait. Mais c'est concrètement qu'il est là, avec toutes nos déficiences, toutes nos lourdeurs, toutes nos lenteurs. C'est aussi très concrètement que nous avons à lutter contre lui, que nous aurions à lutter contre lui, sans trêve ni accommodement, ni aménagement facile, si nous en étions capables.

La pauvreté de Jésus-Christ ne connaissait pas cet aspect. Et pourtant il est devenu cet aspect. Il a pris sur lui le péché sans devenir pécheur, pourtant.

Heureusement que nous ne savons pas chaque jour, avec autant de vérité, à quel point, pécheurs, nous le sommes. Je pense que nous en mourrions avant l'âge. Parfois même Dieu nous fait cette grâce de nous faire voir quelque aspect meilleur de nous-mêmes. C'est si nécessaire, si bon !

★

Il y a aussi la tristesse de voir Dieu si peu aimé et compris. Il faut bien dire qu'elle est loin de remplir toute notre vie. Par moments, elle nous saisit, et nous voudrions, tant pour Dieu que pour nos frères, réussir à clamer notre certitude de foi, d'espérance et d'amour. Et des balbutiements sortent de nos lèvres, ridicules et froids.

Puis nous sommes pris par mille tourbillons, et cette tristesse fondamentale disparaît.

Il y a aussi la tristesse de voir nos frères si désemparés, si malheureux, si seuls, dans la nuit. Celle-là, elle est plus proche de nous et sans cesse nous saisit à la gorge. Il n'est pas certain que nous rebondissions chaque fois en prière et en offrande.

Il y a la tristesse de ne pas être compris, la tristesse de ne pas savoir se faire comprendre, la tristesse de blesser ou de choquer ou d'effrayer ou de rétracter ou de provoquer des sarcasmes ou des méfiances.

C'est la tristesse de nos limites, la tristesse de tout ce qui pourrait se faire de bien si nous étions différents.

★

De façon encore plus subtile et plus profonde, mais, celle-là, merveilleuse, se traduit notre pauvreté. C'est par la participation même à la pauvreté des autres, à la misère des autres, et spécialement, de ceux vers lesquels nous allons.

Communion des souffrants ; transfert d'un fardeau d'une épaule à l'autre ; solidarité qui soulage objectivement, réellement, d'un poids trop lourd celui qui est écrasé, et qui charge celui qui, plus solide, désire prendre sur lui l'excès de souffrance.

Je connais quelqu'un : à chaque très grosse misère prise en charge intervient une violente crise de foie. Cela semble ridicule. Mais le crâne en compote, pendant les jours qui suivent, et l'écoeurement physique rejoignent si bien l'esprit anéanti et la nausée de l'autre (et l'autre n'en sait rien) que cela ne me semble pas risible. Ce n'est pas suffisant pour ré-

soudre les problèmes humains. Mais c'est plus qu'un appoint... c'est une rançon vraiment. Car c'est l'occasion d'un amour plus pauvrement et résolument offert.

Plus fréquentes sont les angoisses purement intérieures, les dégoûts, les doutes, les désespérances. Nous n'avons pas une tâche facile. Il ne convient pas, avec nos malheureux, que nous soyons en paix...

★

Mais, ô merveille, c'est parce que nous sommes ainsi pauvres, que nous sommes sauveurs.

C'est parce que nous avons une mort à offrir, cette mort de nous-mêmes, par petits morceaux douloureusement arrachée. Et c'est parce que nous essayons de l'accepter et de l'offrir, cette mort.

Même notre péché, nos péchés, concrètement, peuvent ainsi servir. Pas directement, bien sûr, mais par l'humilité et la confiance et la volonté d'effort qu'ils suscitent.

Dans son extrême dénuement de crucifié, Jésus nous a sauvés.

Dans notre extrême dénuement de pécheurs, nous aiderons au salut de nos frères.

★

Que faire sinon nous étonner, et adorer, et aller de l'avant ?

Essayer de mieux faire demain, ou moins mal ; aimer toujours plus et toujours mieux, ou moins mal ; donner toujours plus et toujours mieux, ou moins mal ; avoir assez de confiance en Dieu pour avoir un peu confiance en nos frères. Tel est notre part à nous.

Et la part du Seigneur suivra, radieuse, même si nous ne le savons pas.

Et le Dieu Vivant prendra possession des âmes et des cœurs et des corps. Et tout sera changé sous des apparences longtemps immuables.

Abbé P. DUBEN.



# LE SYSTÈME ANGLAIS DE PROBATION ET SON ENSEIGNEMENT

par Roland BERGER

*Docteur en Droit.*

*Président de la Chambre pénale de l'Enfance à Genève.*

Il convient, avant d'aborder l'étude méthodologique de la probation anglaise, d'en indiquer en quelques mots les origines, d'en préciser la terminologie, et d'en fixer les cadres juridiques.

Notons, d'emblée, que la probation n'est pas issue d'une seule pièce du cerveau d'un législateur inspiré, mais qu'elle est le résultat de pratiques judiciaires du droit coutumier, d'essais prétoriens qui ont su tirer parti d'institutions séculaires du droit anglais pour tempérer la justice et éviter à de jeunes délinquants le contact dégradant des prisons victoriennes. C'est ainsi qu'à partir de 1820, deux juges éclairés, Matthew Davenport Hill et Edward William Cox, prirent l'initiative de relâcher conditionnellement, dans des cas légers, des jeunes gens, de préférence, et de les soumettre aux bons soins d'une personne disposée à s'en occuper.

Cette relaxe trouvait son fondement dans une institution judiciaire étrange et compliquée, sans laquelle la probation n'eût vraisemblablement pas vu le jour : « la reconnaissance ». Par celle-ci, l'intéressé prenait l'engagement écrit et solennel — en général garanti par caution de tiers — de ne pas troubler la paix et de se présenter devant le tribunal pour s'ouïr condamner le jour fixé. Si sa conduite donnait satisfaction dans l'intervalle, la condamnation était ajournée « sine die ».

Nous trouvons déjà là, en germe, l'idée du sursis à la décision judiciaire, au prononcé de la peine, essentielle structure du système de probation actuel. A la surveillance des cautions — intéressées, cela va sans dire, au respect des conditions de cet engagement — Cox superposa l'action d'un agent spécial, responsable du contrôle des bénéficiaires de cette mesure, introduisant ainsi un second élément du système moderne, la surveillance extérieure.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on note en plusieurs points de l'Angleterre, l'introduction de pratiques similaires qu'on peut considérer comme des expériences de probation avant la lettre.

En 1876 va se produire un fait nouveau dans le développement spontané de l'institution, fait important parce qu'il se situe à Londres même et qu'il est à l'origine du mouvement législatif en relation avec l'institution du patronage.

C'est en effet, à cette date, que sur la suggestion d'un typographe de la Métropole, Frédéric Rainier, la Société de tempérance de l'Eglise anglicane se hasarda à envoyer auprès des diverses cours inférieures des agents missionnaires pour secourir et réformer les personnes condamnées pour ivrognerie. Les services de ces agents furent rapidement appréciés, et l'usage se généralisa dans les grandes cités anglaises, de demander à ces assistants bénévoles d'entreprendre la surveillance officieuse de certains délinquants relâchés conditionnellement, et non seulement celle des pochards. Sur le plan juridique, les juges londoniens mirent également à profit les ressources du droit coutumier, les « reconnaissances » en particulier, en libérant conditionnellement l'accusé, sous caution de l'agent missionnaire qui devenait ainsi le surveillant et le guide attiré de son protégé.

Passons rapidement sur le mouvement législatif de la probation, en nous bornant à en rappeler les principales étapes. Le premier acte législatif qui devait suivre d'assez près l'action de la Société de tempérance de l'Eglise anglicane, est la loi de 1879 sur « les cours de juridiction sommaire », laquelle passe à tort pour avoir introduit le système de probation dans le droit écrit. Elle n'a en fait institué qu'une sorte de sursis indéfini au prononcé de la peine, au champ d'application singulièrement étroit,

et ne contenant pas la moindre disposition sur le patronage.

La loi de 1887 sur « les délinquants primaires » perfectionnait le précédent statut sur certains points, mais sans prévoir l'établissement d'une surveillance légale. Pendant les trente ans que cette loi allait rester en vigueur, les magistrats de l'ordre judiciaire développèrent le recours aux agents missionnaires présents aux audiences, si bien que l'action des sociétés philanthropiques se renforça progressivement.

A titre d'exemple, le nombre des agents de la Société de tempérance attachés auprès des tribunaux de Sa Majesté, passe de 8 en 1880 à 36 en 1890, de 70 en 1894 à 143 en 1907. Ces chiffres illustrent de manière remarquable la part prépondérante qu'ont pris ces services d'assistance sociale dans l'élaboration définitive de la probation.

Il faut attendre l'année 1907 pour qu'une loi vienne enfin sanctionner la probation au sens technique du terme, en substituant enfin à la surveillance officieuse et facultative, un contrôle légal et obligatoire. Sans anticiper l'examen, relevons que cette loi dénommée « Loi sur la mise en probation des délinquants », tout en répétant les principes du statut de 1887, en comble les principales lacunes. Désormais l'institution de la probation, son organisation et son fonctionnement furent nettement établis. Les juges reçurent le pouvoir de placer les délinquants sous la surveillance d'un agent spécial dénommé « probation officer », soit agent de probation. Cette loi modifiée et complétée à plusieurs reprises, devait être refondue à la lumière des expériences acquises au cours des dernières décennies et prendre place dans ce qu'on peut considérer comme la première loi d'ensemble sur le traitement des délinquants et sur la procédure criminelle connue en Angleterre. Son nom : le « Criminal Justice Act » — la fameuse loi criminelle de 1948 — à partir de laquelle nous tenterons de reconstruire la notion de probation.

Il est frappant de constater à quel point l'évolution législative de la probation s'est développée de façon lente et graduelle. Ce phénomène est explicable par la tendance générale du législateur anglais de ne prendre en considération que les résultats concluants de l'expérience avant de les consacrer par un texte légal. Le sursis anglais se présente, à l'instar d'autres institutions, comme une suite d'innovations introduites tout d'abord à titre d'essai, et sanctionnées finalement par des lois dont la fonction est moins de prévoir des situations nouvelles que de

reproduire une pratique préexistante et éprouvée. De là provient la physionomie originale du système, son étonnante souplesse et son efficacité sur le plan de la politique criminelle.

\* \* \*

Venons-en maintenant à l'étude positive de l'institution anglaise en l'introduisant par la description à la fois large et précise qu'en donne le commentateur Ancel : « Une mesure restrictive de liberté comportant une suspension de la mesure pénale primitivement encourue, une surveillance et plus spécialement une individualisation très poussée qui se marque dans le choix du probataire et de l'agent de probation, et dans une participation active et reconnue indispensable du délinquant à son propre relèvement, suivant des modalités prévues par le juge dans chaque cas individuel et toujours modifiables. » Ou encore, pour adopter une définition plus sèche et plus technique : la probation pourrait être décrite comme la suspension conditionnelle — avec le consentement de l'accusé — de la sanction pénale encourue pendant une période d'épreuve déterminée en vue d'une enquête sociale préalable sur la personne du délinquant, et son placement correspondant sous la direction et la surveillance d'un agent *ad hoc*.

Considérée sous cet angle de vue, la probation du type anglais fait appel à quatre éléments essentiels, qui lui confèrent son cachet particulier, et permettent de la distinguer des types de sursis continentaux.

Le premier a trait au mode de suspension qui est celui du sursis au prononcé même de la peine, ce qui signifie pour parler plus concrètement, que le prévenu, après avoir été reconnu coupable par ses juges, est placé en probation sans que la peine encourue soit articulée.

En second lieu, l'application de la mesure dépend du consentement de l'accusé, sauf s'il est âgé de moins de quatorze ans. Comme nous le verrons, la probation fait appel à la coopération active de l'intéressé à son propre relèvement. Si cette bonne volonté, ou cette volonté tout court, fait défaut, le législateur a estimé qu'il était vain de soumettre le probationnaire contre son gré à une discipline de vie, à un effort qu'il n'est pas disposé à accomplir ou qu'il juge au-dessus de ses forces. C'est ainsi que le juge à l'obligation d'expliquer auparavant la nature et la portée des charges que comporte un placement en probation, que

l'intéressé a, de toute manière, le droit de décliner. Nous nous hâtons de dire que ces refus sont exceptionnels, mais quand ils se produisent, il ne reste plus au juge qu'à prononcer une peine ou une mesure différente.

En troisième lieu, la mise en probation est, en principe, précédée par une enquête sociale sur la personne du délinquant. Nous disons en principe, car si cette enquête est obligatoire pour les enfants et les adolescents, la loi ne prescrit nulle part qu'elle l'est pour les adultes. Elle enjoint à l'agent d'y procéder quand il en est requis, mais rien ne contraint le juge à la requérir. Toutefois il le fait dans tous les cas où il estime qu'une mise en probation peut s'envisager ? Pratiquement, les choses se passent ainsi : à la première audience, le juge rend son verdict de culpabilité, et ajourne la cause à une ou deux semaines pour permettre à l'agent de procéder à une enquête. A l'audience de rentrée, le juge prend sa décision au vu du rapport qui lui est communiqué. C'est d'ailleurs cette division du procès en deux phases, la fragmentation du verdict et du jugement, qui donne à la procédure anglaise une souplesse que bien des chancelleries étrangères lui envient.

Enfin, « last but not least », le probationnaire sera soumis pendant toute la durée du délai d'épreuve à la direction d'un délégué spécial, l'agent de probation sur les fonctions duquel nous reviendrons à loisir.

Le juge jouit d'un pouvoir quasi discrétionnaire pour décider d'un placement en probation par rapport aux personnes et au délit. Il n'y a pas, comme en France ou en Suisse pour le sursis, de véritables conditions matérielles ou personnelles posées à l'octroi de la probation. La loi de 1948 dispose simplement que le juge tiendra compte des circonstances, notamment la nature du délit et le caractère du coupable. Elle exclut uniquement cette mesure pour les infractions entraînant une peine fixe, comme la peine de mort et la détention perpétuelle, mais ces cas mis à part, elle ne subordonne en aucune manière l'application de la mesure à la gravité de l'infraction et au genre de la peine encourue.

Quant aux antécédents, la loi ne ferme pas la porte de la probation aux récidivistes, ce qui permit en 1929 à un magistrat d'appliquer la probation à quatorze repris de justice au palmarès éloquent, allant de cinq à soixante infractions antérieures. Il retint comme circonstances atténuantes le fait que ces récidivistes n'avaient jamais

eu l'occasion et les moyens de se réformer malgré leur désir de bien faire. Sur ce nombre six rechutèrent, alors que les huit autres n'inquiétèrent plus la justice. Une expérience similaire fut tentée par un magistrat londonien, qui, entre 1918 et 1930, ordonna la mise en probation de cinquante-sept personnes, toutes récidivistes. Il s'agissait de cas difficiles, d'individus sans résidence fixe et sans formation professionnelle, paraissant voués à revenir périodiquement sur le bac des accusés. Sur le total, 85 % accomplirent sans accroc leur période d'épreuve, même si certains rechutèrent postérieurement. La plupart de ces gaillards trouvèrent du travail par leurs propres moyens, stimulés qu'ils furent par ce dernier espoir de sortir de l'ornière.

En fait, ces expériences peuvent se compter sur les doigts d'une main. Les nombreuses audiences auxquelles nous avons assisté nous permettent d'affirmer que les ordonnances de probation ne concernent que des délinquants de moyenne envergure, au passé judiciaire net ou légèrement marqué, auteurs d'infractions point trop graves. La latitude énorme que semble introduire la loi est immédiatement corrigée par la prudence de la magistrature, peu encline à une indulgence de mauvais aloi.

On sent très bien que le juge ne cède jamais à un critère sentimental de clémence, mais qu'il recourt à la probation toutes les fois qu'il peut conjecturer le succès possible du traitement, et ceci en dépit de certains facteurs matériels qui, chez nous, seraient considérés comme des empêchements dirimants à l'octroi du sursis.

Il est donc dans la nature de la probation de ne pas être une simple mesure de faveur, un cadeau gratuit. Pendant la période d'épreuve son bénéficiaire aura à satisfaire à deux espèces de conditions, celles qui figurent obligatoirement dans une ordonnance de probation, et celles qui sont laissées à la discrétion du juge. Au terme des premières, le probationnaire s'engage à ne plus commettre de délit et à se soumettre à la surveillance et à la direction d'un agent de probation. Ces deux conditions sont essentielles à tout placement en probation. A elles seules elles suffisent à créer le régime de probation, et le juge se borne souvent à proposer ce double engagement.

Quant aux conditions particulières, elles sont, nous le répétons, laissées au choix du juge, choix dicté par chaque nuance de chaque cas particulier, mises en évidence par le rapport d'enquête. Elles doivent évidemment tendre à écarter du probation-

naire les causes qui l'ont fait basculer dans le délit et agir comme régulatrices de son activité future. Les règles de conduite que l'on retrouve le plus couramment dans les ordonnances de probation engagent l'obligé à séjourner dans un lieu déterminé, à s'abstenir de fréquenter des personnes spécifiées ou certains lieux, à renoncer aux boissons alcooliques, ou à se maintenir dans une occupation régulière.

Qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur deux conditions facultatives introduites dans la loi de 1948, et dont nous ne sommes pas loin de penser qu'elles représentent les deux innovations les plus réjouissantes de cette œuvre législative. Il s'agit tout d'abord de la condition de traitement

mental qui apparaît de plus en plus dans les ordonnances de probation. Grâce à celle-ci, le juge peut, en vue d'un rapport médical, soumettre l'intéressé à un traitement mental — le plus souvent ambulatoire — pour une durée de douze mois au maximum.

Il n'est pas question ici, précisons-le, d'aliénés mentaux, mais bien de déficients, d'instables, de débiles et de névrosés du type léger, qui, tout en étant pénalement responsables de leurs actes, souffrent de certains troubles psychiques, mais d'un degré insuffisant pour justifier une mesure d'internement.

Roland BERGER.

(A suivre.)

*(Reproduction aimablement autorisée par l'auteur et par la Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique.)*



# ALLOCATION PRONONCÉE PAR LE R. P. J. VERNET, S.J.

*Aumônier Adjoint des Prisons de France*

*aux Journées d'Orsay, 17-19 février 1958*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au terme de ce Congrès où la cordialité de l'accueil et le charme des relations n'eurent pour égal que la valeur et l'intérêt des communications, vous me permettrez d'être l'interprète de tous pour exprimer l'hommage de notre gratitude et de notre admiration aux promoteurs, aux organisateurs d'un tel succès.

Il m'est agréable aussi de déclarer en mon nom personnel et au nom de l'Aumônerie générale la satisfaction que nous apporteront tous les travaux scientifiques et de constater l'accord foncier sur les conclusions en vue de nouveaux progrès dans le domaine de la criminologie clinique.

Cette parfaite harmonie de nos vues pourrait tenir en deux phrases :

Nous attendions de vous ce que vous nous proposez

et

Nous vous proposons ce que vous attendez de nous.

Rien ne saurait mieux indiquer le caractère nécessaire et complémentaire du rôle de tous ceux qui ont pour fonction de se pencher sur les délinquants détenus pour les relever plus sûrement.

I

En premier lieu, votre rôle est indiscutable, comme est indispensable votre mission.

*Vous nous offrez, Messieurs, ce que nous attendions.*

Je n'en veux pour preuve que la récente déclaration du Congrès de Pax Romana qui, en octobre 1956, en cette même Capitale de tout ce qui est grand et universel, éclairé et bienfaisant pour le sort de l'homme, exprima les vœux des Juristes catholiques réunis en Assemblée internationale : « ... Il serait désirable que le corps des Aumôniers (de prison) soit, de façon stable, choisi parmi

« les prêtres qui présenteraient, avec un zèle éclairé, une formation qui les rende particulièrement aptes à leurs fonctions délicates. »

Ce vœu a déjà été entendu puisque, pour y répondre, nous avons organisé une session de formation qui groupe plus de 30 Aumôniers pour recevoir les enseignements de spécialistes, notamment des délégués de l'Administration pénitentiaire, dans une atmosphère de totale compréhension.

Je sais, d'autre part, que, sur l'initiative de l'Aumônerie italienne, des Journées d'études eurent lieu à San Remo et furent couronnées de succès.

Vous le voyez, Messieurs, nous comptons sur l'apport de la science pour aider à la rédemption du détenu. La science est bonne à condition d'être au service de l'homme, de n'employer que des moyens licites et de ne pas être considérée comme un « absolu », auquel on pourrait sacrifier impunément les droits de l'individu.

« Si les hommes font ainsi usage de la technique, des progrès de la technique, déclarait récemment encore le Saint-Père, ceux-ci ne conduiront ni à la ruine des corps, ni à celle des âmes, mais à une vie plus prospère, plus belle et plus heureuse, aussi bien des individus que des sociétés. »

Où tendent, en effet, toutes vos études et vos recherches ? A mieux connaître l'homme délinquant pour mieux le relever, à le rééduquer, à développer ses capacités souvent ignorées ou perverties, à le reclasser en des conditions redevenues normales pour lui, à l'aider par des mesures de garantie et d'assistance qui lui permettront de persévérer dans le travail, l'honnêteté et l'idéal nouveau conçu pour sa vie nouvelle.

Vous voyez donc, Messieurs, que l'apport de la science peut et doit coïncider avec l'effort de rédemption du détenu.

J'ajouterai même, quitte à vous sur-

prendre, que les objectifs poursuivis, sinon les processus employés, sont ceux même de notre Sauveur. Vous désirez l'individualisation de la peine : le Christ, bien qu'apportant le salut universel, s'adresse à chacun en particulier. Vous cherchez à connaître la personnalité du délinquant pour le juger plus justement et le relever plus efficacement : le Christ, par sa science divine pénètre le secret de chacun et le révèle pour réformer la personne. Vous appliquez cette méthode individualisée, progressive, stimulante pour le relèvement des détenus et leur acheminement vers la liberté reconquise : le Christ a toujours fait preuve, envers ceux qui le méritent, d'une confiance que chacun sent adaptée à son état et à ses dispositions, si bien que toutes les puissances de l'être s'en trouvent, du coup, transformées, sublimées.

Examinons comment Il procède suivant les cas et les sujets. Qu'il s'agisse par exemple de la femme adultère, de la pécheresse publique ou de la Samaritaine, l'infraction à la Loi est à peu près du même ordre, mais quelle différence de sentence et de sanction. A celle qui, prise en flagrant délit d'adultère, est condamnée par la foule et s'apprête à être lapidée, inutile de rappeler la gravité d'un acte dont elle a pris conscience par les menaces qui l'entourent de toutes parts. Plus efficace que la mort sera la consigne suprême : « Va, désormais ne pèche plus. »

Nul rappel de sa condition à la pécheresse parce qu'elle a su se dominer pour venir chercher le pardon et supporter la honte des chuchotements, des ricanements qu'elle provoque dans l'Assemblée : elle est déjà repentie, elle a déjà expié : « Tes péchés te sont pardonnés. Ta foi t'a sauvée. Va en paix... » Aucune faiblesse ou connivence avec le désordre d'une vie, mais l'explication du relèvement et l'assurance d'un renouveau.

Au contraire, lorsque la Samaritaine, avec sa nature légère, semble oublier en quelles conditions amORAles se déroule sa vie, il faut un rappel direct à l'ordre : « Va, appelle ton mari... », et une déclaration souveraine : « Tu as bien dit : « Je n'ai pas de mari — car tu en as eu cinq et maintenant celui que tu as n'est pas ton mari... » Mais toujours l'encouragement positif : « En cela tu as dit vrai » pour que cette nature sincère et enthousiaste, un instant déviée, utilise ses dons auprès de ses concitoyens dans un élan d'apostolat.

Vous le voyez, Messieurs, vous avez le Christ pour modèle quand, évitant des condamnations globales ou des jugements

préconçus, vous vous efforcez de connaître l'individu, de pénétrer le mobile de ses actions, de déceler ses aptitudes, de les développer pour le bien, de lui inculquer une consigne ou un espoir qui le soutiendra et progressivement le relèvera.

Avec le Christ en exemple, comment ne serions-nous pas avec vous pour accepter tout ce que la science et la technique peuvent nous offrir. Sans doute leurs cheminement sont lents, leurs analyses délicates, leurs conclusions aléatoires, mais elles cherchent ce que, de son regard divin, découvrait le Sauveur dans les profondeurs de chacun avant que son verbe de vie et de vérité ne les arrache de l'abîme. Implicitement, mais efficacement, vos méthodes peuvent accomplir une œuvre de salut. C'est pourquoi nous acceptons ce que vous nous offrez.

## II

Néanmoins, permettez-moi quelques suggestions pour compléter tout ce qui fut si bien dit et proposé en nos séances d'études :

1° L'étude des délinquants, en vue de leur relèvement, de leur reclassement et de leur persévérance doit s'arrêter beaucoup moins à l'analyse des éléments négatifs et perturbateurs dans le passé, qu'à l'étude des éléments positifs à partir desquels pourra se reconstruire la personnalité. Ce n'est pas en s'attachant à ce qu'il y a d'anormal qu'on les rendra à une vie normale, c'est en découvrant ce qu'il y a encore de sain et de droit, d'humain et d'honnête, en un mot, en trouvant le fond commun, fraternel et proche, avec les autres hommes, qu'on pourra d'autant mieux les resocialiser.

Faisons donc ressortir de nos conclusions les traits qui nous ressemblent et qui nous ressemblent, si nous voulons faire de nos délinquants des « hommes nouveaux », mettons d'abord en œuvre leurs qualités d'homme.

2° Dans ce but, sauvons d'abord ce qui peut être sauvé, ne permettons pas que soit perverti, ou même avili, ce qui est encore sain. Que la détention préventive ne soit pas une école de démoralisation. A tout prix, séparons les prévenus des condamnés ; réduisons le plus possible ce temps de désarroi moral et de désespoir matériel ; transformons-le autant que possible — et ce sera la politique pénale de demain — en un séjour d'observation et de rééducation. Ainsi, dès la première étape, la Justice sera utile et bienfaisante jusque dans ses sanctions.

3° C'est pourquoi je félicite votre Service social qui le premier avant tous les autres,

reçoit le détenu. Cette preuve de solidarité humaine, après les affres de l'arrestation, des interrogatoires, de la séquestration et de l'attente angoissée ne saurait être que bénéfique et très opportune pour tous.

A ce propos, je me permets d'insister sur l'importance de ce facteur social pour le détenu : Assistance sociale, enquête sociale, dossier social.

Tout ce que l'on pourra faire en ce domaine est directement lié à la resocialisation future du sujet, on le comprend. Relations humaines, conseils et entraide de l'assistante ; connaissance du milieu dans lequel s'est déroulée et doit encore se dérouler l'existence du condamné ; enfin, appréciation de son degré de sociabilité. Or, j'ai constaté l'abondance des tests pour étudier les données individuelles d'intelligence, d'imagination, d'aptitudes ou de perturbation, j'en ai entendu citer fort peu qui nous éclairent sur le degré d'adaptation et de resocialisation. Nous ne devons pas oublier, en effet, que les observations qui découlent de la psychologie des groupes se trouvent faussées du fait que ces groupes sont formés de prisonniers et se trouvent dans le milieu factice de la prison.

4° Cela m'amène à une remarque toute pratique : rien n'est plus pernicieux en détention que « la vedette », puisque je désigne par là *la vedette du crime*. Or, trop souvent, on constate que, non seulement les délinquants sont sensibles à son prestige et à son despotisme, ce qui est, au fond, inévitable auprès des êtres faibles ou pervers, mais encore que, très souvent, même le personnel de surveillance a cet attrait de curiosité malsaine ou de désir d'inédit qui ressemble fort à un hommage au vice.

Sans les négliger pour autant, mieux vaudrait en pas créer une hiérarchie à rebours parmi les bandits, disperser la cour du « caïd », saper l'influence des « gangsters », s'opposer à la jactance de l'escroc : le silence et l'isolement sont pour eux la punition à laquelle ils sont le plus sensibles.

Que la prison ne leur fournisse aucun moyen de renforcer leur renommée de mauvais aloi et leur action néfaste, mais qu'au contraire elle souffle sur le halo factice qui les entoure et qu'elle réduise leur emprise sur les faibles. Alors que tant d'autres à côté d'eux n'attirent pas l'attention, souffrent et expient en silence, qui seraient dignes de plus d'attention et deviendraient capables d'un vrai et définitif relèvement.

5° Nous devons donc nous efforcer de serrer de plus près la *personnalité du délinquant* en vue de le réformer.

Or, si l'on a souvent fait allusion et appel aux tests d'aptitudes, il faut en reconnaître à la fois leur utilité pratique pour le reclassement des détenus et leur limite pour la connaissance de leur personnalité.

Comment naissent, se développent, disparaissent les aptitudes ? Quel est leur retentissement sur la personnalité ? Quelle est leur action sur le comportement de chacun ? Autant de problèmes qui n'ont guère été élucidés jusqu'ici, mais qui prouvent que ces tests n'atteignent que la partie la plus superficielle de l'homme.

Si nous constatons à quel point les exercices et l'entraînement les développent, nous savons aussi qu'il y a des suppléances et que l'application, l'intérêt, le sens du devoir en sont les meilleurs stimulants. En fait, si les tests d'aptitudes sont immédiatement pratiques pour la spécialisation du travail en prison et l'acquisition d'un métier à la libération, ces aptitudes découvertes ou développées en détention peuvent fort bien ne plus s'exercer faute de goût ou faute de situation à la sortie. Elles s'acquiescent d'autant mieux que la personnalité y est intéressée ; elles persévèrent d'autant plus qu'elles expriment la personnalité. Finalement, la personnalité prime et c'est surtout à elle que doivent s'attacher nos études et nos efforts.

6° Cependant, pour aboutir, rien ne doit venir troubler ou interrompre les étapes de ce régime individuel et progressif. Je veux signaler en particulier les graves inconvénients qui résultent des *grâces collectives* distribuées de façon générale et anonyme ; elles font sans doute plaisir à tous, mais ne stimulent personne. Souvent elles arrêtent des progrès et compromettent un reclassement par leur caractère inopiné ou hâtif.

Dans un régime progressif, les *grâces* ne devraient, tout en respectant le fameux « droit du prince », n'encourager et ne couronner que les progrès individuels. Elles feraient ainsi œuvre de justice et de rééducation.

### III

Mais pour que tout ceci s'accomplisse, vous pensez bien, Messieurs, qu'il faut la conscience et la foi de tous ceux qui participent à cette grande œuvre.

Et c'est ici que, reprenant mes déclarations du début, après vous avoir dit tout ce que nous attendions recevoir de vous, nous vous offrons maintenant ce que vous attendez de nous.

Déjà nous en avons noté le principe en rédigeant les conclusions du Congrès de

Pax Romana avec le bienveillant concours du professeur di Tullio et sous la haute autorité de votre prédécesseur, M. le Président.

« En tant que Catholiques, les Juristes de ce Congrès formulent le vœu que tout système pénitentiaire rééducateur considère la religion et la morale comme les moyens primordiaux de relèvement. »

Bien sûr, il ne s'agit pas d'imposer à tous indistinctement des principes religieux, ni de juger les progrès réalisés d'après la pratique religieuse ou sur des conversions spectaculaires, ce qui serait la plus sûre façon d'aller à l'encontre de la religion intérieure et personnelle en créant l'hypocrisie religieuse qui est la pire déviation puisqu'elle joue la comédie avec Dieu lui-même. Mais il faut reconnaître aussi que si l'on veut éviter la récidive, rien ne peut mieux y contribuer que le changement profond de la conscience selon des principes moraux et des convictions profondes. Ainsi que l'a admirablement formulé le professeur De Greef : « Les recherches scientifiques modernes n'aboutiront au relèvement du détenu que si elles découvrent parmi les éléments de sa personnalité le désir latent d'expiation et l'élan foncier vers une redemption. »

Dans les meilleures de nos prisons, a-t-on observé, en apprenant un métier aux délinquants, on tente de les réadapter à la vie sociale. C'est très bien, mais si l'on ne s'occupe pas de leur réforme spirituelle, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Les condamnés sortant de prison risquent de retomber tant qu'on ne les aura pas déculpabilisés, en leur expliquant le désordre de leur conduite, de même qu'en les réconciliant avec eux-mêmes, avec la société et avec Dieu pour leur faire retrouver leur dignité et le sens de leur vie.

Dans ce but, et pour prendre le problème à sa base, celui du personnel pénitentiaire, les Juristes de Pax Romana avaient ainsi envisagé la question :

« Ils forment le souhait que le personnel pénitentiaire » reçoive de plus en plus une formation spécialisée en vue du respect des détenus.

« Cette formation doit donc comprendre non seulement des études pénitentiaires et juridiques, mais encore criminologiques et psychologiques, et surtout considérer l'importance des facteurs religieux et moraux pour l'efficacité du traitement durant l'exécution de la peine.

« Il faut que chacun de ces fonctionnaires sente que son devoir est une mission et sache qu'il ne pourra l'accomplir s'il ne

« s'exerce pas à comprendre le prisonnier et s'il ne le considère pas comme un frère dans le Christ. »

La chose est d'autant plus aisée que les détenus prient beaucoup plus qu'on ne le croit d'ordinaire ; non d'une prière formulée, mais d'une prière essentielle qui en appelle au Dieu juste mais bon, au Protecteur des affligés, au Maître de l'avenir. Certains acceptent la sanction non en esprit de résignation passive, mais en esprit d'acceptation méritoire, d'expiation personnelle, et, réfléchissant à leur passé, remercient Dieu de les avoir arrêtés sur la pente fatale. D'autres enfin transcendent leur condition et parviennent à la sublimer pour en recevoir des grâces de sanctification et d'apostolat. Il y a en prison tous les états d'âme. Il faut savoir que beaucoup peuvent aisément s'élever vers Dieu.

Voilà le point de départ sans lequel le point d'arrivée restera toujours incertain.

Sans doute, je ne prétends pas pour autant, comme le faisait au Congrès de Criminologie à Londres un psychiatre de New York, que le seul remède à la récidive est la conversion du sujet. Il faut que, même après son retournement vers Dieu, même après les plus beaux élans et les promesses les plus sincères, l'homme puisse vivre en des conditions normales et humaines.

A part des cas héroïques, la vie spirituelle, pour subsister et se développer, a besoin de s'enraciner dans une vie matérielle suffisante pour la soutenir et l'alimenter.

Combien dureront les plus fermes résolutions si toutes les portes se ferment quand s'ouvre celle de la prison ?

Ici encore le Congrès de Pax Romana a répondu :

« Il revient à la population chrétienne de combattre tout préjugé défavorable à l'utilisation des libérés et de participer ainsi à la réinsertion dans la société. Seul, l'esprit de charité chrétienne peut réaliser efficacement cette redemption dans une attitude de fraternité et de miséricorde. »

\* \* \*

Nous avons suivi, Mesdames et Messieurs, les étapes tracées pour le relèvement et entrevu les points de jonction où nous pourrions nous aider, nous compléter, nous harmoniser dans une œuvre commune. Cette œuvre est complexe et difficile, toujours accablante et tragique, décevante parfois au point de paraître surhumaine. Elle est si lourde que tous sont nécessaires, si délicate que l'action personnelle est irrempla-

çable et qu'ainsi, chacun à sa place doit accomplir son rôle de sauveur. Il a une délégation particulière pour le jouer.

Relèvement, reclassement, encadrement font œuvre de rédemption et prolongent l'action salvatrice du Christ. C'est à travers chacun de vous, Messieurs, qu'Il se penche sur le cas des plus malheureux des hommes, qu'Il les écoute, les conseille, leur redonne espoir et dignité. Vous faites chacun, selon votre poste et votre compétence, les gestes qu'Il ferait à votre place. Il vous confie la tâche la plus haute, la plus ardue : celle de faire des hommes nouveaux, de refaire des consciences, de réformer les prisons et la société.

Tâche immense, comment ne connaîtrait-elle pas des échecs ? Mais ces difficultés nous forcent à l'espérance ; les échecs, à réviser nos méthodes et à nous perfectionner nous-mêmes. Si vraiment ceux qui se dépen- sent pour relever et réadapter les détenus

sont persuadés qu'ils font une œuvre humaine dans son application, divine dans sa portée, s'ils parviennent à comprendre que les meilleures méthodes ne peuvent guère aboutir sans la transformation intérieure, il semble qu'ils en seront renouvelés eux-mêmes pour que, à travers leurs institutions, leurs techniques, leurs ordres et leurs décisions, leurs paroles et leur attitude, se perçoive la délégation bénéfique de Celui qui seul sait éminemment juger pour pardonner et stimuler.

« Il est un temps pour la justice, un temps pour la miséricorde... « et le seul irréparable « malheur est de se trouver un jour sans « repentir devant la Face qui pardonne. » Sachons, chacun à notre place, rayonner de ce reflet de Dieu en qui la Justice resplendit de Charité, sans que les initiatives de la Charité ne contrarient les exigences de la Justice.



# LE MÉTIER

Ce prisonnier qui, lui, n'avait jamais eu de métier, me dit un jour avec fierté : « Mon fils qui a treize ans, veut être ébéniste. Après son certificat d'études, sa mère m'écrit qu'elle le fera entrer dans une école professionnelle. Au moins, lui, il ne sera pas comme son père, il aura un métier en main, et un bon métier. Moi, on ne m'a jamais rien appris. Etant enfant j'avais du goût pour la mécanique, mais on a trouvé plus avantageux de me placer tout de suite au sortir de l'école comme groom dans un hôtel. J'avais de bons pourboires, mais c'est pas un métier, et de là, je suis parti à la dérive... »

Une année passa au cours de laquelle j'eus l'occasion d'entrer en correspondance avec la femme du détenu, et fus frappée du ton de dignité de ses lettres. L'enfant, leur unique enfant, était tout leur espoir à chacun, peut-être espoir de revanche, ou espoir de rachat ?...

Il serait celui qui leur ferait honneur, celui qui déjà choisissait son avenir, celui qui tendait vers un but précis, et qui, de toute sa volonté, voulait l'atteindre.

Un an passa...

Le garçonnet enleva, haut la main, son certificat d'études, avec le prix du Canton, et le père pleurait en m'annonçant ce succès. Maintenant l'avenir était à lui, il allait entrer en apprentissage.

Quelques jours à peine s'écoulèrent, et la nouvelle arriva, brutale : la mère, jeune encore, terrassée par une embolie, emportée brusquement en quelques heures, laissant seul un enfant désemparé.

Le malheureux père accusa durement le coup. Sa femme lui était restée fidèle, et, à sa libération, le foyer devait se reconstituer autour de l'enfant désormais leur espoir et leur but.

Et voilà cet enfant subitement orphelin, mère morte, père en prison.

Une sœur de la mère le prit chez elle, mais il ne fut pas question d'école professionnelle.

L'enfant devait rapporter tout de suite, et la tante jugea préférable de le placer comme petit commis chez un pâtissier.

La femme disparue, le prisonnier s'accrochait plus que jamais à l'avenir du petit. Sa vie à lui, gâchée à cause d'un mauvais départ, il ne voulait à aucun prix que son enfant soit à son tour sacrifié. La mère avait déjà fait toutes les démarches pour l'admission du petit à l'école professionnelle, et voilà que ce beau rêve s'effondrait !

Malgré sa détention, il pouvait cependant dire son mot. L'avenir de son enfant se concrétisait désormais dans ce beau métier d'ébéniste qui le rachèterait, lui, le sans-métier. Il fallait à tout prix que son fils entre en apprentissage, c'était devenu une idée fixe, une obsession, mais ses lettres à sa belle-sœur n'obtenaient aucun résultat.

Alors, je me mis en rapport avec l'Assistante sociale du pays, et après bien des échanges de correspondance entre nous deux, et de démarches de la part de l'Assistante de là-bas, la belle-sœur finit par céder, et le garçonnet put enfin commencer son apprentissage.

Désormais, chaque trimestre apportait au père les notes de l'enfant, et ces notes démontraient que la voie choisie était la bonne.

Le père n'eût plus que ce but dans sa vie emmurée : son fils préparant son avenir, son fils apprenant un métier, son fils le rachetant de son triste passé de désœuvré.

Et de rêver... quand il serait libéré, il travaillerait lui aussi, et plus tard... son garçon s'établirait à son compte, il aurait un atelier, des ouvriers, un magasin...

Sa faute à lui, le père, n'aurait pas gâché l'avenir du petit, il pourrait peut-être encore être heureux dans son enfant, et connaître après ce long tunnel, un débouché sur la lumière.

Elisabeth DUPEYRAT.

# CONVERSATIONS

## AVEC DES PRISONNIERS ALGÉRIENS

(Communiquées par une Assistante sociale des Prisons.)

**Sur Dieu :** « Toi, tu écris en tapant sur la machine, en français, moi j'écris avec un crayon, mais si toi, avec la machine, tu écris : « Mon Père est bon », et moi j'écris avec le crayon en arabe : « Mon Père est bon ». Lorsque le Père recevra les lettres, Il lira toutes les deux, et Il dira : j'ai deux enfants qui disent « Mon Père est bon ! »

**Relèvement :** « Je suis un voleur, j'ai fait le mal parce que j'ai pris ce qui était aux autres, aujourd'hui tu es bonne, tu as Dieu en ton esprit et dans ton cœur. Alors moi, je veux te voler, te voler Dieu qui est dans ton esprit et dans ton cœur.

« Le tribunal m'a condamné parce que j'ai volé pour le mal, maintenant Dieu Il me jugera parce que je t'ai volé le bien dans ton esprit et dans ton cœur. »

**Laïcisme :** « Mon camarade il dit : les cloches c'est l'Eglise qui veut qu'on lui donne de l'argent, la religion c'est une affaire d'argent, il n'y a pas de Dieu, tu ne le vois pas...

« Pourquoi mon camarade il dit qu'il n'y a pas de Dieu. Lui, il sera libéré bientôt, il retrouvera une femme des enfants, il est content, et il dit qu'il n'y a pas de Dieu !

« Alors, s'il était un pauvre relégué comme moi, qu'est-ce qu'il ferait ?... pourquoi il dit qu'il n'y a pas de Dieu ?... »

**Corps mystique :** « Tu es née avant moi, et le Dieu, il t'a fait connaître sa parole, et tu as compris sa parole, et tu as écouté sa parole. Et moi, je suis né longtemps après toi, et Dieu ne m'avait pas dit sa parole comme à toi, mais un jour tu es venue, et Dieu m'a dit ce qu'Il avait mis dans ton cœur pour moi. Et c'est ce qu'il t'avais appris, et toi tu ne savais pas que c'était pour moi. Et moi je le dirai à mes frères... »

**Ad Majorem... :** « On sait bien, tu ne fais pas ça pour toi, tu le fais pour le Dieu.

« Tous les jours on fait la prière pour toi, que le Dieu te donne la santé.

« Tu me donnes des conseils, mais moi, je suis petit, je suis comme une petite plante, comme une petite herbe, je ne peux pas faire du bien tout seul. Mais Dieu est grand, Il est bon, Il est puissant, alors je lui demande, et Lui Il fait.

« Avec Lui je suis bon, je suis honnête homme, je ne suis plus voleur, mais tout seul je reste un voleur... »

**Esprit de l'Evangile :** R... est demi-fou. En novembre il avait demandé des nouvelles d'une amie impossible à retrouver. Lorsque l'Assistante veut lui donner la réponse, il se met en colère, puis demande à l'Assistante de lui recopier l'adresse déjà donnée. Ceci fait, il déchire le papier.

L'Assistante continue paisiblement à recevoir les autres détenus dans le réfectoire.

Le lendemain elle apprend que les autres détenus ont donné une rude correction à R... pour le punir d'avoir été impoli envers l'Assistante, et chacun vient à sa manière lui raconter l'histoire.

Elle écoute, puis réunit un groupe des plus influents du préau : « Vous avez vous-mêmes donné une leçon à R... vous avez bien fait, mais il ne faut pas taper, maintenant, il ne recommencera pas. »

— ... « S'il recommence ?... »

— Non, il ne recommencera pas, et je ne veux pas que vous le frappiez. Donnez-moi votre parole d'homme que vous ne le frapperez plus.

Longue réflexion, puis : « S'il recommence, on vient te le dire, et on lui donne une leçon... »

— Lorsque R... sortira du mitard, ne

soyez pas surpris si vous voyez que je m'occupe de lui comme de vous tous. Il a été impoli mais je lui pardonne, et je fais pour lui comme pour tous.

— ... Tu as raison, le Christ a dit : Il faut rendre le bien pour le mal, c'est bien !

— Oui, le Christ a dit, et parce qu'Il a dit, je fais ce qu'Il a dit.

Huit jours passent, R... sort du mitard, il rencontre l'Assistante :

— Je t'ai pas fait mal... les autres ont dit...

— Non, tu ne m'as pas fait mal, mais tu t'es mis en colère, je ne veux pas que tu te mettes en colère.

Et le traducteur ajoute : « L'Assistante, elle fera pour toi comme pour les autres. »

Encore quelques jours, au préau R... vient trouver l'Assistante. « Tu as dit, je ferai pour toi comme pour les autres, et moi je te dis : je suis ton fils, tu es ma mère pour toujours. Je fais ce que tu dis. Mais le surveillant il a dit : « tu es dingue, tu es

maboul », et moi je sais ce que ça veut dire, je suis pas fou, mais tu as dit ; je dis rien au surveillant. »

Encore quelques jours, nouvelle bagarre, R... a la figure toute écorchée. « Qu'as-tu fait ? lui demande l'Assistante.

— Tu as dit : Dieu il a vu, moi je dis pas qui a fait... »

Enfin quelques jours plus tard, un Marocain libéré repartait pour son pays. Avant de partir, longue conversation avec l'Assistante, souvenirs, projets d'avenir, promesse de donner des nouvelles.

— Je me rappellerai ce que tu as montré...

L'Assistante, comme toujours en pareil cas, un peu embarrassée de savoir de quoi il s'agit, demande des précisions :

— Tu as dit, il faut rendre le bien pour le mal, tu as fait avec R... Je penserai au Maroc, je dirai au Maroc... »

Un jour, peut-être, la petite graine germera, si le P. de Foucauld veut bien intercéder pour ses Musulmans qu'il aimait tant...



# CE QU'EST L'INTERPOL

Extrait du compte rendu de la 26<sup>e</sup> session de l'O.I.P.C. (1).

Le mot Interpol ne s'applique pas seulement au quartier général de l'O.I.P.C., à la petite équipe qui constitue le secrétariat général, c'est-à-dire son service permanent, mais bien à l'ensemble des Bureaux nationaux, à tout le dispositif de coopération internationale.

Interpol représente, dans toute l'acception du terme, ce vaste réseau qui, pardessus les frontières et à travers les continents, resserre ses mailles autour des malfaiteurs.

— Entre le 1<sup>er</sup> juin 1956 et le 1<sup>er</sup> juin 1957, le Secrétariat général a fait rechercher 137 individus par voie de notices signalétiques. Il en a signalé 86 autres à titre préventif et 88 à des titres divers, soit au total 311 au cours des douze derniers mois.

Si l'on y ajoute les interventions immédiates par radio, 103 malfaiteurs ont pu être arrêtés et 32 identifiés à l'extérieur du pays demandeur.

Le Secrétariat général s'est intéressé à 4.950 affaires :

- 990 identifications,
- 32 assassinats,
- 371 vols simples et qualifiés,
- 1.151 atteintes aux biens (abus de confiance, fraudes, escroqueries, contrebande),
- 1.105 affaires de fausse monnaie,
- 1.130 cas de trafic de stupéfiants,
- 171 délits sexuels.

Cette activité se traduit par une substantielle augmentation de notre documentation criminelle qui se décompose comme suit :

- 285.970 fiches individuelles intéressant 100.000 individus environ,
- 21.875 fiches dactyloscopiques,

— 605 fiches d'identification par le signalement,

— 3.160 fiches photographiques.

Pour améliorer notre documentation individuelle, nous venons d'instituer un fichier photographique spécial pour les individus recherchés sur le plan international en vue d'extradition et une de nos circulaires a expliqué le mécanisme de ce fichier, qui concerne actuellement 129 personnes. C'est dire que notre vigilance a matière à s'exercer.

Outre les affaires individuelles, la documentation criminelle reçue par le Secrétariat général nous a permis d'effectuer un certain nombre de travaux de synthèse relatifs à différents types de criminalité.

Nous avons diffusé en 1.500 exemplaires une brochure publiant la photographie et l'identité de 304 voleurs à la tire internationaux et qui était en préparation depuis presque deux ans. Nous aurions pu satisfaire beaucoup plus de demandes si nous avions disposé de moyens matériels plus importants.

Nous avons résumé dans une circulaire spéciale les activités d'une bande d'escrocs aux voyageurs chèques qui ont visité presque tous les pays d'Europe et du Moyen-Orient pendant près de trois ans et je dois signaler à ce propos que les policiers de plusieurs pays se sont rencontrés au Secrétariat général en décembre 1956 pour discuter les développements de cette affaire.

Une diffusion toute récente a présenté une synthèse des affaires de trafic illicite de stupéfiants découvertes entre l'Europe et l'Amérique du Nord entre 1949 et le 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Une étude, également récente, a eu pour objet de mettre en application une résolution de l'Assemblée générale concernant

(1) Organisation Internationale de Police Criminelle.

les trafiquants d'or. En fonction de renseignements rassemblés par les Bureaux centraux nationaux et, particulièrement, ceux du Moyen et de l'Extrême-Orient, nous avons pu établir une liste d'individus impliqués dans des affaires internationales de trafic d'or.

En exécution d'une précédente résolution de l'Assemblée générale, nous avons édité un Mémoire sur les procédés modernes de reproduction, qui peuvent présenter des dangers nouveaux du point de vue de la contrefaçon des documents et des monnaies en particulier.

Enfin, la Revue *Contrefaçons et Falsifications* continue à être régulièrement publiée et diffusée dans 73 pays ; elle est appréciée aussi bien des services de police que des Instituts et Etablissements de Crédit ; du 1<sup>er</sup> juin 1956 au 1<sup>er</sup> juin 1957 : 95 contrefaçons nouvelles et 157 monnaies nouvelles ont été publiées. A la suite de demandes formulées par de nombreux abonnés, il a été décidé de créer une nouvelle rubrique décrivant les pièces d'or le plus communément négociables en Bourse et dont on rencontre fréquemment des contrefaçons.



# RETOUR EN ARRIÈRE D'UN PRISONNIER

(Suite et fin)

---

## II

### PRISE DE CONSCIENCE MORALE

Il semble que l'évolution spirituelle n'a eu un sens chez moi qu'à partir du moment où j'ai senti l'existence de Dieu, où j'ai entrevu *par le sentiment* plus que par la raison, sa nécessité impérieuse comme son amour.

Je l'ai déjà dit : dans les moments de grande épreuve, j'implorais Dieu, je l'appelais au secours (parce que personne ne pouvait m'aider). Dans ces élans vers Dieu il y avait cette sorte de réserve qui peut se traduire par ces mots : « Mon Dieu, si vous existez... »

L'idée de la possibilité de l'existence de Dieu se réveillait en moi et dans les très durs moments me poussait à l'implorer, mais plus par nécessité que par amour.

Dieu me semblait un juge plus qu'un père. Un être impassible sans rires et sans pleurs ; un être froid à l'immense raison, à l'immense force, un être infini dans la sagesse et dans la puissance.

Je crois que mon cœur ne connaissait pas Dieu comme le langage de la prière.

Je n'avais pas été sans entendre parfois que Dieu était tout amour, mais ceci n'avait pas de racines en moi et n'était pas allé jusqu'au cœur pour se transformer en sentiment.

J'étais condamné ; j'étais dans la douleur, tout mon être tendait à se raccrocher à quelque chose. C'était un instinct de défense et de conservation.

Un petit peu comme un naufragé sans soutien dans l'eau profonde qui n'appellerait Dieu qu'après avoir épuisé sa voix pour demander le secours des hommes.

Le vrai départ de l'évolution spirituelle se situe à partir du moment où « sentant » Dieu et son Amour, tout mon être : âme, esprit, cœur... a dit : « je renonce à mes fautes » et y a tendu.

Avant cela, c'était peut-être une pré-évolution de préparation...

Et c'est peut-être cette pré-évolution qui est la plus intéressante au point de vue de l'observateur.

Tout d'abord, l'être qui a atteint les grandes profondeurs du mal a tendance à vivre comme un animal : vivre pour jouir mais, comme il a un esprit, celui-ci se met à la disposition du corps et prend alors la forme étrange d'un auxiliaire complet, qui est maître en même temps qu'asservi.

Asservi parce qu'il tend à la satisfaction de toutes les jouissances matérielles et se laisse dominer par elles.

Maître, parce qu'il prend toutes les responsabilités, parce qu'il conduit, parce qu'il aiguise et augmente tous les désirs...

L'être qui est dans les bas-fonds, a l'esprit prompt au mal ; soupçonneux, calculateur, un esprit qui a coupé *presque* tous les contacts avec la sensibilité du cœur et les aspirations de l'âme, et s'est affranchi des scrupules. Un esprit qui a divorcé avec la raison et le sentiment, un esprit dénaturé qui escroque constamment la conscience, qui la trompe, qui la raille, qui lui apporte sans cesse de fausses raisons. A tel point que la conscience sombre comme en léthargie. L'esprit, alors, en arrive à rechercher le mal. Il pousse à l'arrogance, à la vanité, à la haine. Il recherche

le bien matériel et, pour cela, l'hypocrisie, l'opportunisme, l'intrigue, lui sont des armes. Enfin, selon le milieu dans lequel il se trouve, il recherche l'adaptation à ce milieu la plus adéquate à ses intérêts matériels.

Quand un esprit de cette sorte s'exerce des années à ce travail, *il semble qu'il ne peut plus par lui-même remonter la pente :*

1<sup>o</sup> parce qu'il n'a plus ou presque plus de contact avec sa conscience ;

2<sup>o</sup> parce qu'il s'est mis sous le coup d'une loi qui veut que chaque faute entraîne une plus grande ;

3<sup>o</sup> parce qu'il s'est créé une habitude et c'est devenu pour lui un automatisme que de mal penser et de mal agir. Ses rêves eux-mêmes révèlent cette prise de possession du mal sur l'inconscient lui-même.

(Même quand il aura plus tard renoncé à ses fautes et déclaré la guerre à ses défauts, à ses passions, etc. ses rêves, eux, resteront longtemps (des années) inaccessibles à la censure de la conscience).

Donc, cet esprit *habitué* au mal et n'ayant d'autre amour que celui du corps et des vanités qu'il s'est choisies, apparaît incapable de volte-face, de se ressaisir.

Mais il suffit d'un choc psychologique pour que cet esprit *se regarde* et prenne conscience de son état.

En l'occurrence : une nouvelle épreuve de souffrance et la solitude... si propice à la vie intérieure...

Alors, il se produit un curieux phénomène : l'esprit en arrive à se détester d'être ce qu'il est mais, par un *habitué réflexe*, il passe tout d'abord en revue tout ce dont il dispose de *gratuit* pour éviter cette souffrance... Il ne veut pas souffrir aussi pour se transformer. *Il refuse la souffrance* sous toutes ses formes... Aussi, à ce stade-là, il recherche un compromis sans sacrifice d'aucune sorte. Il devient donc capable de prier, mais comme un mendiant qui, ne voulant pas travailler, demande l'aumône.

*Il ne prend pas de résolution.*

Cependant, il comprend qu'il devrait avoir la force de souffrir et il peut dire à Dieu qu'il se hait, il voudrait être fort ; il implore de Dieu des armes pour se vaincre.

Et... Dieu, infiniment bon, l'exauce peut-être...

Comme il n'est pas capable de s'opérer lui-même, comme il sait que sa volonté n'est encore que l'instrument de ses désirs et qu'elle est sans force pour le sacrifice... Dieu sachant cela plus que lui-même, jusqu'où l'homme peut descendre, va l'exaucer en lui préparant une nouvelle épreuve et un concours de circonstances qui ferait naître en lui *la source de force : l'amour*... Un petit peu comme si Dieu disait : « Je sais que tu as choisi le mal, je sais que tu ne peux y renoncer encore, cependant tu viens à Moi comme l'être le plus faible qui soit... eh bien, tu viendras à moi plus totalement encore... par le chemin des conséquences de tes fautes... même quand tu croiras me tourner le dos... Je suis en face de ceux-là mêmes qui me tournent le dos... Ils n'ont qu'à lever les yeux pour me voir...

Et la nouvelle épreuve arrive... Elle commence par une grande joie : la liberté, *l'enivrement de la liberté et des plaisirs* et, brusquement, le retour au même point : *la cellule*.

La puissance extraordinaire de ce contraste, comme du chaud et du froid, provoque l'anéantissement brusque de tous les instincts et moyens habituels de défense dans une prostration si profonde que Dieu peut alors s'offrir à tout l'être comme le meilleur et le seul vrai consolateur. (Je dis « s'offrir » plutôt que « prendre possession » parce que, hésitant entre les deux termes, j'ai pensé que Jésus avait offert sa vie à la croix pour nous en se chargeant de nos péchés...)

C'est donc dans cet anéantissement soudain de tous les réflexes de défense, de toutes les ressources de l'esprit et même de l'espoir ; au moment où le goût de vivre ne tient plus qu'à un fil... que se trouve le point de départ de l'évolution spirituelle.

« C'est au moment où tout semblait perdu que tout est sauvé... »

Dans le silence mortel du cœur, l'esprit ne trouve que le vide et s'affole... il se sent brusquement lâché, abandonné, par tout ce qui composait sa vie ; rien ne tient plus de toutes les forces qui, jusqu'alors, l'avait aidé à surmonter les désespoirs passés...

Et c'est alors que ne trouvant plus que Dieu... il voit, avec une souffrance très

très douloureuse, qu'il ne peut trouver la consolation... Et *il sent* pourquoi. Il le sent brusquement... Il sent que c'est parce qu'il ne va vers Dieu que superficiellement qu'il ne voit en Dieu qu'un être puissant et capable de le soulager, de le sauver... qu'il ne voit pas l'Amour... qu'il ne se confie pas à un être cher mais seulement à l'Être puissant.

J'explique cela très mal. C'est d'ailleurs inexplicable littéralement.

Un monde de pensées l'assaillent toutes pour le juger, toutes pour le désespérer... toutes pour lui dire : « inutile d'insister, tel que tu es tu ne serais pas exaucé... »

Pour la première fois sans doute il prend *vraiment conscience* de ce qu'il est.

Que sa recherche de Dieu n'était en réalité qu'un mobile intéressé en vue d'être libéré de prison... Que ses prières passées — même quand il priait pour les siens — n'envisageaient que les détresses matérielles... Il se rappelle alors les moments de dégoût de soi-même... qui ne provoquaient en lui aucune bonne résolution vers un but à atteindre : l'exhaussement de soi au-dessus des intérêts purement matériels...

Et c'est seulement, puis-je dire, la véritable prise de conscience morale. Véritable, parce qu'elle est une prise de conscience morale par rapport à un but à atteindre : *l'amour et l'approche de Dieu*.

Quelle différence ! Avant, il avait déjà la possibilité de discerner le bien du mal ; il sentait même, plus ou moins, selon les

périodes, l'appel de l'âme, le veto de la conscience... Mais, comme quelqu'un qui, entendant les plus beaux chants du printemps, irait s'enfermer dans une salle de cinéma pour s'intégrer à une vie artificielle...

Dès lors que la nécessité se fit sentir en lui de gouverner vers un but à atteindre et de se juger à cette lumière nouvelle, il fit ce qu'il put pour en trouver le chemin.

(Tout cela me paraît, après coup, très intéressé encore, mais qui puis-je ?)

Cependant, l'esprit, dans son premier examen de conscience médité, commence à *sentir* le poids d'un immense regret, d'un regret nouveau : celui d'avoir nui directement, indirectement, par l'action... par l'intention... par l'exemple, par voie de conséquences... à d'autres... et il pria, dès lors, chaque jour longuement pour tous ceux à qui il a nui.

C'est alors l'époque du repentir, du renoncement au passé, des prières ferventes, de l'effort tendu, des résolutions... et chaque jour, de nouvelles découvertes pour le cœur, pour l'âme... par l'Évangile, par la méditation, par de petites et de grandes victoires sur soi-même... par la progression spirituelle.

Et la confiance en Dieu ne va, dès lors, qu'en grandissant avec la foi, avec l'amour, avec l'espoir, avec la prière, avec le désir de l'effort et l'acceptation enfin de l'épreuve rédemptrice.

XXX.



# ACCUEILLANT, C'EST FACILE...

Nous continuons à publier, dans ce numéro, la liste des Centres d'Accueil recevant des sortants de prison.

Une adresse, un local, des conditions d'hébergement, la certitude d'un toit, c'est beaucoup certes, est-ce là tout ?

Il s'en faut. La tranquillité matérielle pour quelques jours ou quelques semaines donne le temps d'une orientation, d'un choix... L'un et l'autre seront peut-être déterminés par des influences extérieures au Centre, par un Comité postpénal, notamment. Mais le conseil, reçu dans la journée, c'est dans l'atmosphère du soir, de la nuit, du petit matin, qu'on l'assimilera, qu'il prendra corps, qu'il commencera à devenir une réalité virtuelle. Décider seul ? Peut-être, mais rarement. Et les compagnons de chambre, les voisins de réfectoire seront ce que seront directeurs, moniteurs ou Assistante sociale du Centre.

Parce qu'un homme, à l'expiration de sa peine, redevient libre, il ne se retrouve pas pour cela, automatiquement, un homme « comme tout le monde ».

Sorti du milieu artificiel que représente la prison il faut que notre libéré reprenne sa place dans le monde réel ; or l'internement l'a plus ou moins dépersonnalisé. La faculté de se conduire tout seul dans la vie, déjà déficiente au départ (s'il n'était un faible, un influençable, aurait-il été en prison ?) est maintenant tout à fait défaillante.

La première bouffée d'air libre n'est pas toujours revigorante. Comment le serait-elle quand elle ne rend ni travail, ni domicile, ni famille ? Tant espérée, elle pèse vite.

« Je m'excuse de l'âpreté de ma lettre, écrivait récemment un libéré, mais je dis ce que je pense. Vous en entendez beaucoup, dire « j'ai compris » et revenir deux mois après. Il n'est pas suffisant de comprendre, il faut encore « pouvoir ». On ne redevient pas « honnête » si facilement, c'est déjà beau quand on est simplement décidé à ne plus être malhonnête. »

Comment, pour répondre à son but, doit se présenter un Centre d'Accueil ?

Qui dit « accueil » dit « accueillant ». Pas

question de peinture sombre parce que moins salissante, pas question de meubles vieux, laids et disparates récoltés ici et là au gré de gens qui voulaient s'en débarrasser, pas question de vaisselle dépareillée.

Un Centre digne de ce nom ne doit commencer à fonctionner que s'il est en mesure d'offrir à ses hôtes un cadre où l'on peut se sentir à l'aise, se détendre avec l'impression d'un vrai foyer retrouvé, et non d'une succursale de la prison ou d'un succédané de caserne.

Ceux d'entre nos lecteurs qui connaissent notre Cité Notre-Dame, 6, rue de la Comète à Paris, savent que, sans aucun luxe, sans aucune dépense excessive, Mgr Rodhain a réussi là un cadre agréable, gai, moderne, et que le fait de se trouver entourés de peintures roses ou bleu ciel ont, d'emblée, évité de la part des hébergés toutes dégradations, tous graffitis, toutes taches sur les murs.

Rien que ce décor contribue à rendre à l'homme le sens de sa dignité, la certitude qu'il est considéré non comme un paria, comme un rebut de la société, mais comme un homme comme les autres. Des sortants de prison ont, à peu près tous, un terrible complexe d'infériorité même s'ils le masquent, comme ils le font parfois, sous un cynisme de mauvais aloi.

« Le commencement d'une nouvelle vie, ai-je lu dans le rapport d'un Centre d'Accueil, commence par une bonne toilette corporelle et vestimentaire, autant que par le réconfort d'une amitié sûre » (ce qu'un autre appelle du travail « d'armoire à glace »). Il est donc indispensable d'avoir au départ, un immeuble adapté, ou adaptable.

Mais la grosse question, la question essentielle, d'où dépend toute la valeur d'un Centre d'Accueil, c'est celle des cadres. On s'est imaginé trop longtemps qu'une surveillance assurant l'ordre intérieur pouvait suffire... Certes, la discipline est indispensable, dans l'intérêt des hébergés eux-mêmes, mais le geste n'est rien, si l'âme manque. Or l'efficacité morale d'un centre est fonction de celui ou de ceux qui le dirigent.

On a cru aussi, on croit encore, qu'un reli-

gieux est tout indiqué pour ce genre de poste. C'est une erreur qui peut être grave. Proposer un rôle, autre que strictement spirituel, à un ecclésiastique c'est risquer les plus sérieux abus.

D'anciens détenus, ailleurs, ont paru qualifiés pour ce genre de travail, dont il est juste de dire qu'ils s'acquittent généralement fort bien. Ils connaissent évidemment la question, tout au moins sous l'un de ses aspects, puisqu'ils sont, eux aussi, passés par là, mais l'appui moral demeure alors presque toujours inexistant, et l'on risque de voir renaître, hors de la prison, le « prévôt de quartier » dont l'œuvre néfaste ne se connaît que trop.

Or, si le séjour dans un Centre d'Accueil n'est qu'un passage, cette halte doit permettre aux hébergés de repartir dans des conditions aussi normales — aussi proches de la vie normale — que possible. Cet état ne saurait être atteint hors d'un milieu propice, qui sait aider, sans trop le faire voir, à surmonter la crise, inéluctable, de réadaptation. Ceci, en accord avec les Comités postpénaux. Il importe donc que la direction offre assez de surface pour que ses responsables traitent à égalité avec les Assistantes sociales, les Délégués bénévoles, etc.

Le Centre d'Accueil, tremplin pour un nouveau départ, doit être en mesure de continuer son action morale et matérielle bien au-delà du premier salaire. Car alors, l'épreuve n'est pas surmontée et toutes les tentations réapparaissent.

\* \*

« Ce qui surprend le plus, disait récemment le Directeur d'un de ces Centres, c'est l'étendue

et le nombre des richesses humaines qu'on découvre chez les pensionnaires d'un Centre d'Accueil. A tous ceux qui seraient tentés de croire facilement qu'un foyer qui reçoit des libérés de prison n'est qu'une réunion de mal-fauteurs plus ou moins repentis, qu'il est un lieu de bagarre, de méfaits ou d'indiscipline continuels, il est important de souligner combien l'atmosphère d'un foyer bien dirigé est calme et sereine. Chaque jour apporte de nouvelles découvertes sur le caractère, la bonne volonté, la générosité de chacun. On arrive vite à cette constatation : la plupart des hommes qui ont été en prison sont des instables qui, après une enfance malheureuse, n'ont pu trouver dans la société la place qui leur convenait *parce qu'ils n'ont jamais rencontré de vrais amis.*

Un Centre d'Accueil pour sortants de prison, dont le directeur sait être *un ami vrai* est une des contributions les plus efficaces qui soit à la lutte contre la récidive.

Céline LHOTTE.

*« ...Accueillant, c'est facile : il n'y a que la porte à ouvrir et l'hospitalité à donner. C'est l'ABC de tout professionnel de l'hôtellerie.*

*Miséricordieux, c'est autre chose, et beaucoup plus que l'accueil. C'est admettre miséricordieusement celui qui ne mérite pas l'accueil, qui en abuse, qui en abusera encore.*

*C'est ouvrir son cœur jusqu'à ce que le cœur de l'autre cède, enfin vaincu par tant de confiance ; et même l'ouvrir encore tant que l'autre se barricadera dans une misère imperméable à la miséricorde... »*

Mgr Jean RODHAIN.

## LA PIERRE JETÉE

Les pages ci-dessous ne sont pas inédites. Nous les avons, voici quelques années, publiées dans les « Messages du Secours Catholique », nous ne croyons pas inutile de les donner à nouveau en corollaire de l'article précédent.

Les voix sont devenues graves. A la limite du « No man's land » où je viens de visiter une extraordinaire colonie de relégués en libération conditionnelle, nous nous arrêtons. Je sens que tout le nécessaire n'est pas dit et qu'il me reste encore bien des choses à apprendre.

— Quelquefois, murmure un des garçons, vous jetez la pierre à des types qui sortent

de tôle. Vous les avez habillés, logés dans un Centre d'Accueil, vous leur procurez du travail ; trois jours après, ils plantent tout là. Alors, vous pensez : « Pas intéressants », et vous laissez tomber.

« Voulez-vous que je vous dise comment ça se passe la plupart du temps ?

.....  
— Vous sortez de prison ? Pas de famille ?

pas de domicile ? pas de travail ? On va essayer de vous tirer de là. Vous avez un métier ?

— Hélas non. Si j'avais su faire quelque chose, probable que j'aurais jamais été en tôle, mais j'ai du courage et... j'ai compris. Aucune envie de remettre ça. Qu'on me donne du boulot et on n'entendra plus parler de moi.

L'homme a l'air sincère, des yeux qui regardent droit. Par chance, un entrepreneur vient de téléphoner pour avoir un ouvrier sans connaissances spéciales. Salaire normal. Tout est pour le mieux.

— Passez d'abord au réfectoire, justement on y sert la soupe. Allez-vous coucher ensuite, le veilleur vous indiquera votre lit. Et soyez tranquille, on vous gardera ici jusqu'à votre première paye.

Maurice est tout réconforté, tout plein d'espoir : ce travail immédiat est inespéré.

L'assiette de soupe épaisse et bien chaude, une portion de légumes, un gros morceau de pain, et, le lendemain, après une bonne nuit, le bol de café brûlant et ce qui reste du pain de la veille.

Le chantier est loin. Maurice rejoint ou croise des garçons qui, eux aussi, gagnent leurs lieux de travail.

— Des chaussures comme ça qu'il me faudra dès que je pourrai les acheter, monologue-t-il en regardant les autres. Et puis un « bleu », j'esquinterai vite mon complet si je le mets ainsi à toutes les sauces.

L'accueil est cordial. Le patron, qui sait de quoi il retourne et qui est d'accord, n'insiste pas sur le passé, l'embauche est rapidement conclue.

— Vos camarades vous mettront au courant. On apprend vite.

C'est exact. Ce n'est pas un travail compliqué, ni minutieux. Décidément, ça ira.

Ca ira ?

A 10 heures, arrêt pour « casser la croûte ».

Maurice a l'estomac dans les talons... dame, la soupe de la veille, le café noir de ce matin, c'est peu de chose après quelques heures de travail au grand air. Maurice a, tout juste, quelques centaines de francs devant lui et il va falloir déjeuner tout à l'heure, et demain, et jusqu'à la première paye... alors... il feint de regarder au loin, de se désintéresser de ce qui se passe.

— T'as pas faim, le nouveau ?

— Non, dit-il d'un air rogue.

Et un peu plus tard :

— Tu fumes pas ?

— J'aime pas ça.

Les autres se regardent. Un litre circule :

— Nous refuse quand même pas un coup de rouge, c'est de bon cœur, tu sais !

Il ne refuse pas, mais il se crispe intérieurement, et, dans l'estomac vide, le vin crée d'inquiétants remous.

A l'heure du déjeuner, il s'en va seul. Inutile qu'on le sache : un bout de charcuterie dans un morceau de pain est l'unique festin qu'il puisse se permettre.

Un jour passe, puis deux. Mais recommencer cela demain ? Après-demain ? Jusqu'à samedi ? Se sentir de plus en plus le point de mire des camarades, deviner le cheminement de la surprise vers le soupçon : « Où que tu travaillais avant d'être ici ? »

Impossible de passer inaperçu : Maurice ne fait rien comme les autres, donc Maurice n'est pas comme les autres. S'il sortait de l'hôpital, il l'aurait dit : une maladie ce n'est pas une tare... tandis que...

Un geste courageux pourrait peut-être encore tout sauver : expliquer la situation au directeur du Centre d'Accueil, solliciter un « Prêt d'honneur »...

Mais n'est-ce pas risquer le « Vous n'êtes jamais content, après tout ce qu'on fait ici pour vous ! »

Et c'est vrai ; tant de malheureux sortent de prison que, faute de place, aucun Centre d'Accueil ne peut recevoir ! Un Centre d'Accueil, d'ailleurs, ça vit péniblement de subventions, de dons, de charité, ça n'est jamais « rentable » financièrement parlant, est-ce que seulement ça possède une Caisse de Secours ?

Ou bien, seconde solution possible, tout dire aux camarades de travail. Après tout, l'homme n'est pas toujours un loup pour l'homme. Mais pour cela aussi il faudrait du courage, un courage que n'a pas un pauvre gars affaibli par la sous-alimentation et que surmène, au-delà du raisonnable, un effort musculaire dont il a perdu l'habitude.

Alors, le troisième matin, presque sans réaliser ce qu'il allait faire, Maurice a pris la route, celle qui tournait carrément le dos à son chantier de travail.

Soit par manque de préméditation, soit plus ou moins consciemment, pour ne pas attirer l'attention, il a abandonné au Centre d'Accueil sa modeste valise, très modeste, bien sûr, mais qui contient néanmoins tout ce qu'il possédait encore sur la terre. Il abandonne aussi sa paye, le salaire de ses deux journées de travail.

Il part. Vers où ? Vers quoi ? A peu près sûrement vers une solution de désespoir. »

Céline LHOTTE.

# PRISONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

## SAINTE-PÉLAGIE

C'est sur l'initiative d'une veuve, Mme de Beauharnais de Miramion, que fut construit le couvent de Sainte-Pélagie. Destiné à recevoir des filles débauchées, il fut placé sous le vocable de cette Sainte, ancienne comédienne d'Antioche ayant embrassé la vie religieuse après avoir scandalisé ses contemporains par ses débauches.

Le roi donna l'autorisation de construire en 1665. Trois entrées permettaient l'accès : l'une était située rue Lacépède, une autre rue du Puits-de-l'Ermitte, la troisième rue de la Clef. La maison comprenait deux sections bien distinctes : l'une accueillait des recluses volontaires, l'autre des jeunes filles d'une certaine classe ayant déshonoré leur famille, enfermées par lettres de cachet ou par autorité de justice.

Les recluses volontaires étaient peu nombreuses, elles jouissaient d'un régime plus doux, portaient le titre de sœurs et pouvaient sortir accompagnées.

Les détenues étaient une quarantaine ; lorsque l'une d'elles s'avérait difficile, on l'envoyait à la Salpêtrière, Sainte-Pélagie tenant le milieu entre ce dernier établissement où étaient détenues les femmes de la plus basse catégorie et les Madelonnettes où l'on enfermait les filles et les femmes de condition élevée.

En 1790, la Révolution rendit la liberté aux pensionnaires de Sainte-Pélagie. Deux ans plus tard, la Commune de Paris faisait, de l'ancien couvent, une prison. Lors des massacres de septembre le concierge Bouchard (Bouchotte selon certains) simulait une agression de la part des septembriseurs et faisait évader les détenus sous sa garde.

En 1793, la loi sur les suspects remplis-

sait Sainte-Pélagie où plus de 350 personnes, hommes et femmes, furent entassés. Mme Roland y fut conduite une des premières et soumise au régime commun. Ce régime était dur : des cellules de 2 mètres environ, éclairées par d'étroites fenêtres munies de barreaux ; comme mobilier : une paillasse écrasée, un mauvais matelas, une couverture en lambeaux. Tout supplément devait être payé fort cher au nouveau concierge. La nourriture réglementaire ne comprenait que du pain, des haricots et ne pouvait être complétée que par de coûteux suppléments.

Ce régime fut amélioré par la suite, une demi-bouteille de vin, une soupe et trois plats à chaque repas.

Furent incarcérées également à Sainte-Pélagie la comtesse du Barry ; Françoise de Beauharnais, belle-sœur de Joséphine ; Mlle Lange et sept actrices du Théâtre Français. Les deux premières, ainsi que Mme Roland, furent transférées à la Conciergerie quelques jours avant d'être guillotines. Hubert-Robert y fit un séjour au cours duquel il exécuta le premier de ses dessins en prison.

Le 9 thermidor libéra les détenus de la Convention mais en amena d'autres parmi lesquels plusieurs membres de la famille Duplay qui avait logé Robespierre, lequel était d'ailleurs fiancé à l'une des filles.

De 1797 à 1830, Sainte-Pélagie fut utilisée comme prison pour jeunes gens détenus par autorité paternelle et pour débiteurs insolubles. La Restauration y adjoignit en 1815 une troisième catégorie de prisonniers : les politiques. Jusqu'en 1895 la prison garda cette affectation.

Le 22 juillet 1867, une loi abolissait la contrainte par corps en matière civile, commerciale et contre les étrangers, la maintenant en matière criminelle, correctionnelle et de simple police (1) ce qui eut pour effet de réduire sensiblement la population du quartier des détenus pour dettes, jusque là très peuplé. On y trouvait des gens de toutes conditions mais la plupart d'entre eux étaient de pauvres diables. Le banquier Ouvrard, qui préféra s'installer confortablement en prison, à grands frais pour attendre que sa dette fût périmée, plutôt que de payer au financier Séguin les trois millions qu'il lui devait fut — et demeura — une fastueuse exception.

Beaucoup n'avaient d'autres ressources que les 20 francs par mois que versaient leurs créanciers. Sur cette somme il leur fallait donner 6 francs pour le loyer de la cellule, les 45 centimes par jour qui restaient disponibles ne leur permettaient guère de profiter du restaurant installé dans la prison. Les plus misérables se faisaient les domestiques des plus aisés gagnant ainsi de quoi nourrir leurs femmes et leurs enfants.

Le maximum de durée de la contrainte était cinq ans pour les Français mais, pour les étrangers, le temps de l'emprisonnement était illimité.

En 1830, la Révolution de juillet ouvrit la porte aux détenus politiques et aux détenus pour dettes. Sur les 256 dettiers, 168 profitèrent aussitôt de la libération offerte, 63 autres partirent le lendemain, 26 restèrent dans leurs cellules. A ces derniers s'ajoutèrent, quatre jours plus tard, 20 libérés revenus volontairement, la vie médiocre de la prison leur ayant sans doute paru préférable à l'incertitude de l'existence en dehors de ses murs.

(1) Ainsi s'explique qu'il y ait encore, à l'heure actuelle, des « dettiers » dans les maisons d'arrêt : dettiers envers l'Etat n'ayant pas payé l'amende à laquelle ils étaient condamnés, dettiers envers des particuliers, n'ayant pas versé les dommages et intérêts fixés par une procédure pénale. Dans ce dernier cas la contrainte par corps peut être obtenue à la demande des créanciers qui doivent alors contribuer aux frais d'entretien de leurs débiteurs emprisonnés.

En 1834, les dettiers étaient transférés rue de Clichy dans un hôtel particulier qu'on avait aménagé pour eux.

Les détenus politiques qui pouvaient payer la « pistole » étaient logés au « Couloir Rouge » long couloir sombre entre deux rangées de cellules que meublaient un lit passable, des chaises grossières mais solides et une table non boiteuse. On pouvait même, en payant, obtenir un poêle.

La maison était fort sale, humide, malsaine et passablement délabrée mais la discipline n'y était pas rigoureuse et, si l'on pouvait se montrer généreux, on obtenait bien des accommodements.

L'Empire, puis la Restauration emplirent si bien Sainte-Pélagie qu'en 1825, d'importants travaux d'agrandissement furent entrepris, on les abandonna après les journées de 1830 mais le « règne des barricades » peupla de nouveau la prison qui, malgré le le transfert des dettiers à Clichy, devint trop petite.

Béranger, P.-L. Courier, Armand Carrel, Barbès, Arago, Raspail, Godefroy Cavaignac, Lamennais, Jules Vallès, Henri Rochefort, entre beaucoup d'autres, firent des séjours plus ou moins longs à Sainte-Pélagie.

Il ne reste rien aujourd'hui de cette prison que tant d'hôtes de marque rendirent célèbre ; elle fut entièrement démolie à la fin du siècle dernier.

Suzanne LE BÈGUE.

---

## NOTRE REFERENDUM

---

De divers côtés se sont ouverts ou s'ouvrent des référendums pour ou contre la peine de mort. Les résultats sont curieux et aussi peu probants que possible.

En effet, selon qu'on touche telle ou telle classe de la société, qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, de jeunes, d'adultes ou de vieillards, les pourcentages s'inversent et se neutralisent.

Les lecteurs de *Prisons et Prisonniers* veulent-ils nous donner leur opinion sur la question ?

Nous publierons les réponses les plus caractéristiques dans notre prochain numéro.

# LISTE DES AUMONIERIS DE PRISONS

(Suite et fin)

## III

POITIERS (Vienne) .....	M. A.	Dom Jacques LAHACHE, Abbaye St-Martin, à Ligugé
PONT-AUDEMER (Eure) .....	M. A.	Abbé RIOT
PONTOISE (S.-et-O.) .....	M. A.	Abbé GUY
PRIVAS (Ardèche).....	M. A.	Abbé BRIAND
PROVINS (S.-et-M.) .....	M. A.	Abbé LOURDIN, 4, Cours des Bénédictins
QUIMPER (Finistère) .....	M. A.	Abbé PERES, Collège Saint-Yves
RAMBOUILLET (S.-et-O.) .....	M. A.	Chanoine CONDE, 42, rue Gambetta
REIMS (Marne) .....	M. A.	Chanoine PREVOT et Abbé GIBOUT
REMIREMONT (Vosges).....	M. A.	Abbé VIAL
RENNES (I.-et-V.) .....	M. A.	Abbé AUVESPRE
RIOM (Puy-de-Dôme) .....	M. A.	Abbé BELLON
ROANNES (Loire) .....	M. A.	Abbé MONNOT
ROCHFORD (Ch.-Mar.) .....	M. A.	Chanoine CHEVALIER
RODEZ (Aveyron) .....	M. A.	Abbé SUDRES
ROUEN (S.-Mar.).....	M. A.	R. P. de Vathaire
SAINTEIS (Ch.-Mar.).....	M. A.	Abbé RAVAUD
SAINTEBRIEUC (C.-du-Nord) .....	M. A.	Abbé du CLEUZIOU
SAINTEETIENNE (Loire).....	M. A.	R. P. TERRENOIRE, R. P. DAVID
SAINTEETIENNE (Loire).....	Relég.	R. P. BONITEAU
SAINTEMALO (I.-et-V.) .....	S. P.	Abbé CHAPRON
SAINTEMALO (I.-et-V.) .....	M. A.	Abbé CHAPRON
SAINTE-MARTIN-DE-RE (Ch.-Mar.) .....	C. P.	Abbé MONDON
SAINTE-MIHIEL (Meuse) .....	M. Cle	M. le Doyen
SAINTE-NAZAIRE (Loire-Atlantique).....	M. A.	Abbé BLANCHET
SAINTE-OMER (P.-d.-C.) .....	M. A.	Abbé POUILLY
SAINTE-QUENTIN (Aisne) .....	M. A.	Abbé GUILBERT
St-SULPICE-LA-POINTE (Tarn) .....	Pr.-As. Peyragude	Abbé GRAND
SARREGUEMINES (Moselle) .....	M. A.	Chanoine DIETTERT
SAVERNE (Bas-Rhin) .....	M. A.	M. l'Archiprêtre de Saverne
SOISSONS (Aisne) .....	M. A.	Abbé DIMA
STRASBOURG (Bas-Rhin) .....	M. A.	{ R. P. JUSTINIEN
STRASBOURG (Bas-Rhin) .....	M. Cor.	
TARBES (B.-Pyr.) .....	M. A.	Chanoine JOUANOLOU
THIONVILLE (Mos.) .....	M. A.	Abbé SCHIVRE
TOUL (M.-et-M.) .....	M. A.	{ Abbé VELTEN
TOUL (Ney) (M.-et-M.) .....	Cle	
TOULON (Var).....	M. A.	Abbé FRESCHARD
TOULOUSE (H.-Gar.).....	M. A.	R. P. ENJALBERT
TOURS (I.-et-L.) .....	M. A.	Abbé PINEAU et R. P. STEPHANE
TROYES (Aube) .....	M. A.	Abbé MORLOT
TULLE (Corr.) .....	M. A.	Abbé LEYMARIE

VALENCE (Drôme) .....	M. A.	Chanoine QUINON - Abbé DUSSERT
VALENCIENNES (Nord).....	M. A.	Abbé COQUELLE
VANNES (Morbihan).....	M. A.	Abbé RICHARD
VERDUN (Meuse).....	M. A.	Abbé VICHERAT
VERSAILLES (S.-et-O.) .....	M. A. et M. Cor.	Abbé DUPONT - Abbé GUEYDAN
VESOUL (Hte-Saône).....	M. A.	M. l'Archiprêtre

## PRISONS MILITAIRES D'AFRIQUE DU NORD

### ALGÉRIE

ALGER.....	Pr. civile	Abbé DECLERCO, curé de Ste-Croix à Alger R. P. LEFEBVRE (Pr. fem.)
ALGER.....	Mais. Cle Maison Carrée	Abbé PEREZ
BERROUAGHIA.....	M. Cle	Abbé DELAHAYE, curé de la paroisse St-Maurice
LAMBESE.....	Pénitencier	Abbé PERISI, curé de Lam- bese
ORLEANSVILLE .....	M. A.	Abbé CHAMPEAU
ORAN .....	M. A.	Abbé BOBADILLA

### CONSTANTINE

CONSTANTINE .....		Abbé DAVIER
BETESSA-KOUIF.....		Abbé CURNI

### MAROC

PORT-LYAUTEY .....		R. P. DANTEC
CASABLANCA .....		R. P. MASSON
FEZ .....		R. P. COLPIN
MECKNES .....		R. P. BONAVENTURE- HERMENTIER
RABAT .....		R. P. ARMEL BESSON

### TUNISIE

TUNIS .....	Pr. civile	R. P. Donatien GRAVEL
NOUMÉA .....		R. P. BOILEAU

## DISTINCTIONS

Les RR. PP. Mouren, S.J., Rousset, O.P., et Vernet, S.J., tous trois adjoints à l'Aumônerie Générale des Prisons, viennent de recevoir la Médaille Pénitentiaire. Nos lecteurs s'en réjouiront avec nous.

# Centres d'Accueil

La première liste des Centres d'Accueil recevant sortants et sortantes de prisons, nous a valu un certain nombre de lettres. Plusieurs de nos correspondants désirent connaître plus en détail le fonctionnement de ces Centres.

Nous vous présenterons donc quelques-uns d'entre eux sous forme de monographie au cours des numéros à venir. — Voici pour commencer le foyer d'accueil féminin :

## « HÉBERGEMENT DE FEMMES ET FILLES SANS ABRI » d'Annecy

### 1° Généralités. Historique.

Ce foyer, œuvre sociale constituée conformément à la loi de juillet 1901, et agréée par l'Etat depuis 1956, est ouvert à toutes les détreffes matérielles et morales, sans distinction d'âge, de nationalité, de religion, et accueille, pour leur permettre de trouver du travail, des filles ou femmes sans asile, sans emploi, sans famille, celles notamment sorties de prison, et qui, les unes et les autres, seraient sans ce secours temporaire, acculées à la misère et à la dégradation.

(Textes des statuts.)

Son Comité d'honneur, composé de M. le Préfet de Haute-Savoie, de M. le Maire d'Annecy, et de M. le Pasteur de l'Eglise Réformée, témoigne éloquemment des précieux encouragements qui soutiennent son activité locale, et de l'éclectisme qui anime l'œuvre.

Complètement réorganisé en 1952, le Foyer a été, depuis lors, en constante et régulière remontée. Devenu rapidement trop petit, et acculé à refuser souvent l'accueil, il s'est vu dans l'obligation de chercher des locaux plus spacieux, et les a trouvés au 4, rue Notre-Dame, dans un local qui a été complètement remis à neuf et réorganisé dans des conditions d'accueil et d'hygiène améliorées et satisfaisantes.

Quelques chiffres à titre indicatif permettent de saisir l'effort amorcé :

1952 : 1.478 journées d'accueil. 118 cas dépannés.  
1953 : 2.282 journ. d'acc. 187 cas dépan. 3.221 rep.  
1954 : 3.151 journ. d'acc. 316 cas dépan. 3.877 rep.  
1955 : 2.390 journ. d'acc. 267 cas dépan. 4.391 rep.  
1956 : 2.896 journ. d'acc. 316 cas dépan. 4.497 rep.  
1957 : 3.161 journ. d'acc. 326 cas dépan. 5.875 rep.

D'Asile de nuit, il est devenu Famille d'accueil.

Une soupe offerte par le Secours Catholique, et un plat cuisiné quêté chaque soir auprès des restaurateurs compréhensifs (car nous n'avions en commençant aucune possibilité financière) a été au début le point de départ d'une vie familiale maintenant complètement équilibrée.

A l'heure actuelle, les femmes sont non seulement hébergées, mais encore nourries, et elles peuvent séjourner au Foyer dans la journée en dehors de leurs démarches lorsqu'elles sont encore sans emploi.

### 2° Accueil.

Les femmes que nous recevons sont de provenance très diverses : sorties de prison, ou libérées conditionnelles, sorties d'hôpitaux, prostituées, filles-mères dans l'attente d'un enfant ou ayant des enfants à charge, filles en danger moral, clochardes, filles et femmes en difficultés familiales

ou esseulées dans la vie, et qui souvent sont dans des situations tragiques.

Ces femmes nous arrivent, soit de leur propre initiative, soit adressées par des Visiteuses de Prisons (la Présidente elle-même est Visiteuse), soit par des Assistantes sociales, les services de Police, des œuvres similaires ou des foyers amis.

Les femmes accompagnées d'un enfant ne sont admises que pour la nuit, l'enfant étant, dès le lendemain, placé soit chez des nourrices agréées, soit confié à l'organisme approprié.

A leur arrivée au Foyer les femmes sont visitées par le médecin du Comité. A signaler que notre œuvre n'étant pas un établissement hospitalier, n'est ouvert qu'aux personnes capables de travailler.

### 3° Règlement.

Les hébergées paient une modique redevance quand elles le peuvent, et celles qui sont dans l'impossibilité de l'acquitter, fournissent au Foyer un travail supplémentaire, en plus du travail, d'entretien journalier et obligatoire. Aucune gratuité, sauf pour les sorties de prison : trois jours.

Voici à titre indicatif quel est le règlement du Foyer :

Lever : Variable selon l'horaire de chacune, mais à 8 heures on doit avoir quitté le dortoir.

Déjeuner, toilette, lits. Jusqu'à 10 heures, ménage et « pluche ». 10-12 heures, temps libre pour démarches particulières ou recherches de place. 12 heures, déjeuner, vaisselle.

(Le déjeuner se compose d'une entrée, plat de viande, plat de légumes, pain à volonté.)

14 h., couture. 16 h., temps libre. 19 h. 30, dîner, vaisselle. 20 h. 30, veillée. 21 h. 30, coucher.

Pendant les temps libres, nos pensionnaires peuvent, à leur gré, lire (bibliothèque), écrire, coudre, profiter de la T. S. F. de la machine à coudre, du matériel de repassage, ou sortir.

La correspondance est libre aussi bien à l'arrivée qu'au départ.

Aucun temps limite n'est réglementairement prévu, le Foyer tout en gardant sa vocation propre, qui est essentiellement une vocation de foyer de passage et de dépannage, étudie chaque cas particulier comme un cas d'espèce, et l'accueil peut ainsi s'échelonner de quelques jours à quelques mois, car, secourir une détresse et la rejeter inexorablement à la rue quelques jours après, nous a toujours paru une chose impossible et notre Foyer se refuse au rôle de simple bureau de placement. Il se veut être avant tout une grande famille dans laquelle le temps nécessaire à sa convalescence, l'être meurtri trouvera gîte, appui, aide et amitié.

#### 4° But. Vocation du Foyer.

Les femmes en vagabondage, n'ayant souvent d'autre alternative que la prostitution ou la prison. Notre but est de les aider à sortir au plus vite de leurs difficultés, de leur redonner goût à la vie en les remplaçant rapidement dans une atmosphère de travail, et par l'aide morale apportée, d'essayer de les réadapter autant que faire se peut, à la vie sociale. Une aide donnée au moment opportun est souvent un danger évité.

À leur arrivée, nous nous efforçons de leur trouver au plus vite du travail en rapport avec leurs aptitudes, et pendant leur séjour parmi nous, très variable suivant les cas, nous essayons au cours de travaux ménagers de couture et de repassage effectués au Foyer, de leur inculquer les connaissances nécessaires à une femme, qui, trop souvent, leur font défaut.

Le Foyer est une grande famille où chacune sait qu'elle sera reçue avec amitié, sans égards pour les erreurs passées.

Une fois l'emploi trouvé, soit qu'elles restent encore quelque temps au Foyer pour équilibrer leur situation si elles ne sont pas logées par l'employeur, soit qu'elles soient placées au dehors, nous nous efforçons de rester en contact avec elles, et de leur procurer aide et assistance en toute occasion, aussi arrivons-nous à suivre nombre d'entre elles qui, soit par correspondance, soit par des visites amicales, ne perdent pas le contact avec le Foyer devenu leur famille, et c'est pour nous la possibilité d'essayer de les guider au mieux dans leur vie souvent instable.

#### 5° Vie au Foyer.

La vie au Foyer s'efforce d'être le plus possible attrayante. Des veillées éducatives sont données plusieurs fois par semaines : discussion sur un sujet donné, analyse de films, présentation de lectures, sujets actuels, etc...

Une fois par semaine, cours d'enseignement ménager faits par un professeur diplômé (cuisine, pâtisserie, couture, hygiène, puériculture, problèmes ménagers, etc.).

Une fois par semaine également, sortie collective au cinéma. Samedi soir permission de minuit.

Des petites fêtes : fête de la Présidente, de la Directrice, de la Monitrice, anniversaires, sont l'occasion de regroupements plus nombreux. Chaque année, un arbre de Noël réunit aux pensionnaires actuelles un grand nombre de celles restées dans la région. Des petits colis sont expédiés à toutes celles qui n'ont pas pu venir et qui ne sont pas oubliées.

#### 6° Résultats obtenus. Idéal à atteindre.

Un certain nombre de filles, grâce à nos démarches, ont pu reprendre place dans leur famille. La majorité est normalement reclassée. Pas de cas pour lesquels il n'a pas été trouvé d'emplois. Pas de conversions spectaculaires, mais des relèvements certains, qui, notons-le, se sont tous faits à longue échéance, et pour beaucoup de celles qui continuent à marcher au bord du fossé, la main tendue, le conseil donné au moment opportun, ont du moins empêché le nouveau faux-pas et la solution désespérée qui aurait pu conduire au pire.

« Quelle œuvre dure ! nous dit-on souvent Recevoir toutes les filles par ailleurs rejetées ! les cas difficiles, pour ne pas dire impossibles ! A peine celle-ci dépannée, tout recommencer avec cette autre. Tout ce mal, et pour quels résultats ? Ne pensez-vous pas que c'est perdre votre temps que de poursuivre une œuvre semblable ?... »

Oui, bien sûr, du point de vue humain, et apparemment le résultat est très décevant, mais qui dira le long cheminement d'une parole, la portée parfois combien profonde d'un témoignage, le germe qui semble n'avoir pas porté, et qui peut ressurgir plusieurs années après.

Certes, nous n'avons jamais encore fait de miracles ! Aucun relèvement fulgurant qui peut prendre nom chemin de Damas. Tous les relèvements qu'il nous a été donné de faire — et il y en a eu — n'ont jamais été l'affaire d'un premier séjour, ni d'un premier contact. Combien de fois la fille est-elle partie cabrée, découragée, pour reprendre sa vie. Nous n'avons pas essayé de la retenir (il est essentiel qu'elles se sentent libres) ; l'heure n'avait pas encore sonné... des mois après cependant, elle nous est revenue pour souvent repartir sans avoir paru encore comprendre, puis une circonstance (souvent une nouvelle faute) l'a mise à nouveau sur notre chemin, et cela a été l'amorce d'une remontée, parfois suivie d'une retombée, mais consciente cette fois, et peu à peu la lumière s'est faite en elle. Le conseil a été accepté, un chemin d'une vie plus normale a été repris, pour arriver jusqu'au revirement définitif.

Petites mamans données désormais au seul centre d'intérêt qu'est devenu leur enfant. Filles dont nous avons eu la joie d'encourager l'heureux mariage. Anciennes détenues qui ont dit un définitif adieu à leur vie passée.

C'est cette femme (65 ans d'interdiction de séjour) maintenant totalement convertie.

Cette autre, habituée de la maison d'arrêt où elle a fait onze séjours, et qui depuis quatre ans n'y est pas retournée.

Cette maman arrivée lamentable avec deux enfants, et « bouffant du curé » à longueur de journée, maintenant mariée, et les quatre enfants baptisés.

Cette autre, ancienne de La Roquette pour laquelle le Foyer est devenu sa véritable famille, maintenant définitivement stabilisée, et qui à son tour tend la main à ses anciennes compagnes de misère qu'elle recherche et nous envoie (six cas dont quatre sauvés par son intermédiaire.)

Œuvre dure, oui, décevante apparemment, souvent, mais œuvre si belle, si utile, si enthousiasmante, et finalement si enrichissante pour l'accueillie comme pour l'accueillante !

Espérer contre toute espérance, tel est le mot d'ordre du Foyer.

Sauver nos pensionnaires du mépris public, et ouvrir leur âme au soleil de Dieu, mettre un peu d'amour dans leur cœur si souvent déçu, et faire que devienne leur, la devise du Foyer :

« Si toutes les filles du monde se donnaient la main... »

A. CHARLON.

*Pour tous renseignements et pour correspondance, écrire à Mme A. Charlon, Présidente, 35, avenue Parmelan, Annecy.*

# CENTRES D'ACCUEIL RECEVANT DES SORTANTS DE PRISON

(Suite)

## HAUTE-MARNE

**CHAUMONT** : Centre d'Accueil utilisé : Foyer postpénal.

## HAUTE-SAVOIE

**ANNECY** : Centre d'Accueil féminin, 4, rue Notre-Dame. 10 lits. Reçoit prostituées, malades, sortantes de prison, de toute la France. Séjour : 15 jours (3 jours gratuits, puis repas : 240 francs par jour.) Travail. Reclassement.

— Foyer Saint-François d'Assise, 9, avenue de Cran. 20 lits, pour hommes sans abri et dépourvus de travail. Repas complet : gratuité. Séjour : 10 jours. Travail. Reclassement.

## HAUTE-VIENNE

**LIMOGES** : Centre d'Accueil, avenue Foucaud. Sous les auspices de l'abbé Pierre. Gestion autonome. 150 hommes, 12 femmes (Nord-Africains acceptés). Repas : 50 francs par jour pour ceux pouvant payer. Séjour illimité. Reclassement.

## HAUT-RHIN

**COLMAR** : Foyer Sainte-Marie, 14, rue Mainbourg, créé par le curé de Sainte-Marie, géré par un Père aubergiste. Pour hommes. 12 lits, repas, paiement : 300 francs par jour. Séjour : 8 à 15 jours. Travail. Reclassement.

**MULHOUSE** : Le Bon Foyer, 24, rue Ile-Napoléon. Géré par l'Armée du Salut. Pour hommes. 220 lits, 17 dortoirs, 38 chambres. Restaurant à la carte, 200 places : paiement à la journée ou à la semaine. Séjour illimité.

— Accueil « Clair Horizon », boulevard du Chemin-de-Fer. Direction protestante. Dortoir de 38 lits, possibilité d'avoir une soupe le soir et un déjeuner le matin.

**MULHOUSE** : Association d'Aide aux Sans-Logis de Mulhouse, 1, rue Papin. Centre inspiré par l'abbé Pierre. Pour femmes.

— Caritas Secours Catholique, rue J.-J.-Henner. Distribution de bons de repas : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14 h. à 18 h.

**NEUF-BRISACH** : Foyer Clair-Horizon. Direction protestante. 17 lits. Reçoit seulement des hommes donnant de sérieuses preuves d'amendement et ayant besoin d'encadrement. Pour hommes placés en conditionnelle et de toutes les régions de France. Séjour : de 5 à 6 mois.

**CERNAY** : Association des Amis des Communautés et Bâtisseurs d'Emmaüs, faubourg de Belfort. 24 lits.

## HERAULT

**MONTPELLIER** : Centre Armée du Salut, 13, rue Pierre-Fermat. 52 lits, repas, séjour illimité. Ouvert toute la journée. Reclassement par Services sociaux de la ville.

## ILLE-ET-VILAINE

**RENNES** : Foyer Saint-Benoît-Labre, Ruelle aux Chevaux. Centre réservé aux hommes de toutes catégories. Durée non limitée. Séjour gratuit, soupe le soir : 30 francs. 100 places.

— Œuvre de l'Accueil Sainte-Marie, 27, rue du Père-Bourdon.

Pour femmes sortant de prison. 20 lits. Repas et nuit : 25 francs par jour. Séjour permanent. Reclassement.

## INDRE

**CHATEAUROUX** : Centre Municipal.

— Centre pour Nord-Africains (Centre de la Hache, à Déols, près Châteauroux).

Initiative privée (devenu départemental fin 1954), points de contact avec la maison d'arrêt ; après condamnation, le camp n'accueille pas obligatoirement le libéré.

## INDRE-ET-LOIRE

**TOURS** : Centre d'Accueil de l'Entraide ouvrière, 1 bis, rue Jules-Simon.

Pour hommes. A reçu subvention et matériel du Secours Catholique.

— Même centre pour femmes, 19, rue Bernard-Palissy. Direction commune par l'Entraide ouvrière pour tous les sans-abri, sans condition de résidence. 100 places pour hommes, 20 places pour femmes. Hébergement gratuit pendant 10 nuits ; au-delà : 20 francs par nuit. Bons de repas. Reclassement.

**CHINON** : Centre d'Accueil. 10 lits.

## ISERE

**GRENOBLE** : La Relève, 11, rue Charles-Testoud.

Créé par les Conférences Saint-Vincent de Paul. Assistance morale et matérielle aux libérés. 15 lits pour hommes. Séjour : 6 mois. Repas : 450 francs par jour dès emploi.

## JURA

Pas de Centre, les prisonniers libérés sont seulement aidés par le Secours Catholique.

## LOIRE

**SAINT-ETIENNE** : Centre d'Accueil, 1, rue Léon-Portier. Géré par la Société Saint-Vincent de Paul. Pour hommes et femmes libérés. 6 places Hébergement et nourriture gratuits : 8 jours. Au-delà, coucher seulement.

— Centre d'Accueil de Saint-Etienne, 30, rue Voltaire.

## LOIRE-ATLANTIQUE

**NANTES** : L'Etape, 2, rue de Touil, La Piloitière.

Dépend de la Section nantaise de l'Œuvre de

la Visite des Détenus. A reçu une subvention du Secours Catholique. Est réservé exclusivement aux hommes libérés définitifs ou conditionnels. 25 places. Hébergement et repas gratuits jusqu'au moment du placement.

— *Foyer Saint-Benoît-Labre*, rue de la Tannerie, à Chantenay.

200 lits, soupe le soir, café le matin. Gratuité. Séjour illimité. Reclassement.

— *Asile Municipal*, rue de la Pelletrie.

**SAINT-NAZAIRE** : *Centre d'Accueil*. En voie de réalisation.

### LOIRET

**ORLEANS** : *Centre d'Accueil Municipal*.

— *Asile de nuit*, pour hommes et femmes.

### LOZERE

**MENDE** : *La Miséricorde*, 1, rue du Pont-Notre-Dame.

Pour hommes. Asile de nuit seulement. 6 lits. Repas (gratuit). Séjour : 2 ou 3 jours. Possibilité de vestiaire.

### MAINE-ET-LOIRE

**ANGERS** : *Abri de la Providence*, Cours des Petites-Maisons.

Centre créé par les Conférences de Saint-Vincent de Paul. 35 lits pour hommes. Nuit : 50 francs. Repas : 30 francs. Séjour : 3 jours. Vestiaire Secours Catholique.

— *Foyer Saint-Vincent de Paul*, 9, rue Tourne-mine (dans une dépendance du Bon Pasteur).

Pour femmes. Une dizaine de lits. Dîner le soir, café le matin : 50 francs par jour. Séjour : 1 semaine. Vestiaire du Secours Catholique. Reclassement.

**SAUMUR** : *Centre d'Accueil saumurois*, 63, rue du Pressoir.

14 lits pour hommes sortant de prison. Pas de possibilité de repas. Prix de la nuit : 10 francs. Séjour : 3 nuits consécutives ou 5 nuits par mois.

### MANCHE

**COUTANCES** : Pas de Centre, mais les sortants de prison peuvent passer gratuitement 2 jours et 2 nuits à l'hôpital.

### MARNE

**CHALONS-SUR-MARNE** : *Asile de nuit Jean-Jaurès*, 71 bis, rue Jean-Jaurès.

Pour hommes et femmes, enfants même en bas âge. 10 lits, 2 dortoirs, repas : gratuité. Séjour : 3 jours. Subvention Secours Catholique.

**REIMS** : *Centre d'Accueil* (Armée du Salut), 1, rue Navier. Hommes : 46 lits, femmes : 10 lits. Soupe, pain. Le matin : café et pain. Séjour : 3 nuits (possibilités de prolongation suivant les cas). 100 francs la nuit après 3 nuits. Reclassement.

— *Asile de jour*, rue Brûlée.

Organisé par le Secours Catholique, ouvert pendant la période des froids.

— *Centre d'Hébergement*, rue Giot, créé par l'Hospitalité de nuit. Pour hommes. 10 lits, repas : paiement suivant possibilités. Séjour jusqu'à 3 mois. Vestiaire. Travail. Reclassement.

### MEURTHE-ET-MOSELLE

**NANCY** : Les libérés des Centres Ney et d'Ecrouves obtiennent un hébergement de 3 jours à l'hôpital de Toul. Même complaisance apportée par le Bureau de bienfaisance qui gère l'asile de nuit de Nancy.

— *Un Centre d'Accueil pour Nord-Africains*.

— 36, rue Pierre-Villard, *foyer-atelier pour hébergement* et reclassement professionnel et social des détenus, à la sortie des Maisons d'Arrêt, créé par l'Association Lorraine d'Assistance aux Libérés (A.S.L.O.R.A.L.), subventionné par le Secours Catholique.

### MEUSE

**VERDUN** : *Maison de Retraite Sainte-Catherine*, rue Saint-Sauveur. Pour hommes et femmes.

Une dizaine de lits, possibilité de repas : gratuité. Durée maximum de séjour : 24 heures, renouvelables en cas d'obligation. Possibilités de reclassement.

— *Foyer des Malades*, 49, rue Saint-Sauveur.

Pour femmes. 3 lits, repas : gratuité. Durée maximum de séjour : 3 ou 4 jours. Vestiaire si nécessaire.

### MORBIHAN

**LORIENT** : *Foyer Saint-François*, 7, rue Hyacinthe-Glotin. (Tenu par les Pères Capucins.)

Centre d'Accueil pour hommes. 60 lits, dortoir, 3 chambres. Soupe le soir, café le matin. Hébergement gratuit. En principe paiement pour soupe et café. Séjour illimité. Vestiaire. Reclassement.

**VANNES** : *Foyer d'accueil*, 1, place de la Garenne, Keravello par Vannes.

Pour hommes. 14 lits.

### MOSELLE

**METZ** : *La Bonne Hôtellerie*, 15, rue Nexirus. (Armée du Salut.)

Pour hommes. 100 places, 3 repas, paiement à la journée ou à la semaine.

### NIEVRE

**NEVERS** : *Foyer Saint-Michel*, Asile de nuit, 10 ter, rue Adam-Billaud. Créé par le Secours Catholique.

Pour femmes. 6 lits pour adultes, 2 lits pour enfants. Gratuité pendant 3 jours si aucun organisme ne prend en charge. Ensuite 100 francs pour le repas de midi. Séjour : 15 jours. Vestiaire du Secours Catholique. Reclassement.

— *Centre Municipal*. 20 lits fournis par la Croix-Rouge.

### NORD

**ARMENTIERES** : *Sole Mio*, 16, rue des Capucins. Foyer pour jeunes filles.

**CAMBRAI** : *Centre d'Accueil pour hommes*. 11 places en box.

**HAZEBROUCK** : *Un refuge municipal*. 3 lits.

**LILLE** : *Centre Martine-Bernard*, 44, rue du Pont-Neuf.

Centre réservé aux hommes sans travail, sans abri, étrangers ou non à la région. Priorité pour libérés. 96 places. Hébergement pendant 15 jours. Gratuit jusqu'au reclassement, ensuite 50 francs par jour. Orientation pour réadaptation.

— \* *Chez Nous*, 64, rue Rolland.  
Pour femmes vagabondes de moins de 24 ans. Séjour : 1 mois. 15 lits dont 3 pour sortantes de prison. Repas : 150 francs. Nuit : 70 francs. Travail.

— \* *La Bonne Hôtellerie*, 159, rue Gustave-Dejory. Armée du Salut. Pour hommes et femmes. 90 lits. Paiement à la journée ou à la semaine. 3 repas. Séjour illimité. Services sociaux municipaux.

— Centre d'Accueil féminin \* *Le Relèvement par le travail* \*, 96, rue Brûle-Maison. Directrice : Mme Catry. Pour femmes sans abri, sans ressources, mais aptes au travail. 40 lits. Paiement selon ressources. Séjour à déterminer. Reclassement.

**MAUBEUGE** : Un Centre d'Accueil du Secours Catholique.

**MONS-EN-BAROEUL** : *La Mère et l'Enfant*, 8, rue du Général-de-Gaulle. Créé par Mme Catry. Pour femmes et enfants sans ressources, sans logement. Logement et repas obligatoires pour les enfants à raison de 235 francs par jour. Pour les femmes : 300 francs par jour. Séjour : six mois, et plus si nécessaire. Travail. Reclassement.

**ROUBAIX** : \* *Accueil Fraternel* \*, 35, rue Pellart.

Conditions d'accueil : avoir une santé normale, aptitude au travail, sobriété. 80 lits, dortoirs de 4 à 15 lits. Repas matin, midi, soir : 2.800 francs par semaine. Crédit à l'arrivée. Ensuite paiement une semaine d'avance. Séjour : trois mois. Reclassement.

— \* *Beauséjour et Claire Joie* \*, 67, bd de Paris.

18 lits pour femmes dont 3 lits pour sortantes de prison. Repas : 150 francs. La nuit : 70 francs. Séjour : 6 mois. Maximum 1 an 1/2. Travail à l'extérieur.

**TOURCOING** : Foyer Maternel \* *La Maison-née* \*, 108, rue Rouget-de-Lisle. 2 lits pour femmes. Repas et nuit : 500 francs par jour pour mères et enfants jusqu'à 1 an.

**PETITE SYNTHÈSE** : 86, route Nationale. Maison d'accueil et de relèvement par le travail. Géré par l'Association Chrétienne de Relèvement. 28 lits. Pour hommes vagabonds ou sortants de prison. S'intéresse spécialement aux alcooliques. 650 francs les 3 premiers mois. 700 francs après 3 mois.

**VALENCIENNES** : *Foyer de Passage*, 21, rue des Canoniers. Créé par la Croix-Rouge Française. 40 lits. Hommes et femmes. Repas le soir : 150 francs. Séjour : 3 jours, avec prolongation jusqu'à 1 mois.

**WAMBRECHIES** : Centre pour libérés conditionnels. Centre de reclassement et de formation professionnelle \* *Le Cliquetois* \*, 90 places. Réadaptation.

**WAVRIN** : Centre d'Accueil. Directeur : M. Morar. Pour hommes sans logis. 27 lits.

(A suivre.)

#### Erratum.

**BORDEAUX** : Les services sociaux de la Gironde nous signalent que la *Maison d'Amitié*, 149, rue de Turenne, indiquée dans notre liste précédente, ne fonctionne pas actuellement.

## CONGRÈS A VENIR

Congrès National contre l'alcoolisme.  
Paris 18 et 19 octobre.

Tous renseignements au Comité National de défense contre l'alcoolisme, 147, boulevard Saint-Germain, Paris-VI<sup>e</sup>.

## AVIS IMPORTANT

Nous rappelons que, quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons et Prisonniers » tous nos abonnements partent du numéro du mois de janvier de l'année en cours, et donnent droit aux quatre numéros annuels.

A partir de maintenant, le prix de l'abonnement est porté à 300 francs pour la France et 400 francs pour l'Étranger. Abonnement de soutien, 500 francs.

## Le "CAS" de Prisons et Prisonniers

CAS N° 10

*Après être tombée assez bas elle fait un rétablissement magnifique mais elle gagne peu (un casier judiciaire ne facilite pas les choses !) et elle veut élever le mieux possible sa petite fille, qui a six ans. Elle mérite d'être épaulée ; seule, matériellement, il lui est impossible de faire face.*

### PRISONS et PRISONNIERS

REDACTION, ADMINISTRATION :

120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6<sup>e</sup>)

Tél. : LITtré 41-71

C.C.P. : PRISONS et PRISONNIERS, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : Mgr Jean RODHAIN

Rédactrice en Chef : Céline LHOTTE